

*Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et
la Protection du Milieu Aquatique*



2024 **RAPPORT D'ACTIVITÉS**



SOMMAIRE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION EN PLACE DEPUIS LE 1ER AVRIL 2022	4
LES COMMISSIONS FEDERALES	5
ACTIVITE FEDERALE DU PRESIDENT OU SON REPRESENTANT	6
EVOLUTION DES CARTES DE PECHE DEPUIS 2010	13
VENTES DES CARTES DE PECHE DE L'ANNEE 2024 EN QUELQUES CHIFFRES	17
SYNTHESE DES ALEVINAGES REALISES PAR LES AAPPMA ET LA FDAAPPMA	21
BILAN DES PÊCHES D'ETANGS REALISES PAR LA FEDERATION	22
VIDANGE DES ETANGS FEDERAUX	24
TRAVAUX ETANG FEDERAL	26
SURVEILLANCE DES PÊCHEURS ET DES MILIEUX AQUATIQUES	26
INFRACTIONS PÊCHE RELEVÉES AYANT ENTRAINÉ LA REDACTION DE PROCÈS VERBAUX	29
SUITE DONNÉE AUX PROCÈS-VERBAUX	30
ACTIVITE TECHNIQUE	31
LES ÉTUDES PISCICOLES	31
LES ÉTUDES DE SUIVI DE TRAVAUX	47
LES TRAVAUX EN RIVIERE	48
PECHES DE SAUVETAGE	52
DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE	54
COMMUNICATION, SITE INTERNET, RESEAUX SOCIAUX	61
RAPPORT FINANCIER – FEDERATION ET CAISSE DE RECIPROCITE	66
BILAN	66
COMPTE DE RESULTAT	68
ORGANIGRAMME DE LA FEDERATION	70
AAPPMA DU DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE	71

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FEDERATION

en place depuis le 1er avril 2022

Président

Georges GUYONNET 387, rue des Neuf Clés 06 86 26 82 46
Administrateur AAPPMA Mâcon 71000 - MACON

1^{er} Vice-Président

Marc DURANDIN 125, route du Grand Villeneuve 06 68 02 05 02
Président AAPPMA Gergy 71590 – GERGY

2^{ème} Vice-Président

Christian LARGE 32, boulevard Jean Mermoz 06 01 22 58 70
Président AAPPMA Gueugnon 71130 – GUEUGNON

3^{ème} Vice-Président

Alain GODARD 54, rue Emile Zola 07 78 68 09 40
Président AAPPMA Torcy 71670 – LE BREUIL

Trésorier

Bernard PICHET 574, rue de la Légende 06 29 71 16 45
Président AAPPMA Ormes 71290 - ORMES

Secrétaire

Joël CHATOT 459, rue du Moulin Blaine 06 37 38 02 11
Président AAPPMA Louhans 71500 – LOUHANS

Trésorier Adjoint

Roger LABROSSE 33, rue des Cèdres 06 07 35 73 44
Trésorier AAPPMA Digoin 71160 – DIGOIN

Secrétaire Adjoint

Olivier BERNOLIN 494, route de Bourg en Bresse 06 37 83 66 44
Président AAPPMA Cuisery 71290 – BRIENNE

Administrateurs

Julien BARNAY 1, rue de la Gare 06 78 00 87 40
Administrateur AAPPMA Etang-sur-Aroux 71190 - LAIZY

André BONNOT 6, chemin de l'Oasis ; Cidex 1780 06 86 24 81 63
Trésorier AAPPMA Chalon-sur-Saône 71240 – VARENNE-LE-GRAND

Philippe FROUX 3, rue des Buissons 06 98 43 51 18
Président AAPPMA Bourbon-Lancy 71140 – BOURBON-LANCY

Jean-Claude HOUEMENT 36, route de Couches 06 11 14 69 04
Président AAPPMA Saint-Léger-sur-Dheune 71510 – SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE

Franck LAMALLE 1, avenue du Commandant Neuchèze 06 45 83 43 41
Administrateur AAPPMA Autun 71400 – AUTUN

Alain MERCIER 52, route de Couches 06 49 79 54 22
Président APPMA Blanzay 71670 – LE BREUIL

Philippe PETIT 44, placette des Epraillons 07 75 28 42 16
Président AAPPMA Mâcon 71118 – SAINT-MARTIN-BELLE-ROCHE

François LAVAL 3, rue des Carrières 03 85 53 25 19
Président Pêcheurs Amat. Engins et Filets 71160 – DIGION

**Le Conseil d'Administration de la Fédération s'est réuni 4 fois en 2024 : les 23 février, 29 mai, 12 juillet et 29 novembre.
Un Conseil d'Administration Technique s'est réuni une fois le 29 novembre 2024.**

LES COMMISSIONS FEDERALES

Commission « Personnel »

Missions : Entretiens avec le Personnel, départ en retraite, recrutement, avantages, sécurité, tenues de travail, ...

Georges GUYONNET, Président,
Christian LARGE, Vice-Président – Responsable,
Bernard PICHET, Trésorier,
Roger LABROSSE, Trésorier-Adjoint,
Philippe PETIT, Administrateur.

Une réunion a eu lieu le 8 novembre 2024.

Commission « Promotion et Communication »

Missions : Organisations de manifestations, concours, communication pêcheurs, promotion de la pêche...

Georges GUYONNET, Président
Alain GODARD, Vice-Président,
Bernard PICHET, Trésorier,
Joël CHATOT, Secrétaire,
Philippe FROUX, Administrateur – Responsable,
Franck LAMALLE, Administrateur,
Alain MERCIER, Administrateur,
François LAVAL, Administrateur.

Pas de réunion en 2024.

Commission « Technique et Développement »

Missions : Réglementation pêche, gestion, restauration, connaissance, validation des études/travaux, parcours des AAPPMA, Police de la Pêche...

Georges GUYONNET, Président,
Joël CHATOT, Secrétaire,
Olivier BERNOLIN, Secrétaire-Adjoint – Responsable
Julien BARNAY, Administrateur,
André BONNOT, Administrateur,
Philippe FROUX, Administrateur,
Franck LAMALLE, Administrateur,
Alain MERCIER, Administrateur,
François LAVAL, Administrateur.

Une réunion le 30 octobre 2024.

Commission « Travaux, Patrimoine et Réciprocité »

Missions : évolution de la Caisse de Réciprocité, tout ce qui concerne la réciprocité dans le département, travaux, gestion des plans d'eau

8 membres du Conseil d'Administration

Georges GUYONNET, Président,
Marc DURANDIN, Vice-Président,
Christian LARGE, Vice-Président,
Alain GODARD, Vice-Président,
Bernard PICHET, Trésorier – Responsable,
Olivier BERNOLIN, Secrétaire-Adjoint,
André BONNOT, Administrateur
Alain MERCIER, Administrateur

Une commission le 28 juin 2024.

7 représentants des AAPPMA

Gilles BURTEAU (Président Salornay-sur-Guye),
Michel CANET (Président Montceau-les-Mines),
Emmanuel CARRIER (Président Paray-le-Monial),
Michel DROUOT (Trésorier Autun),
Didier GEROLT (Président Romenay),
Baptiste NECTOUX (Président Crêches/Saône),
André RAMBAUD (Président Charolles).

ACTIVITE FEDERALE du Président ou son représentant

Lundi 8 janvier : VISIOCONFERENCE, réunion relative au lancement d'une étude sur certains petits affluents de la Saône vers Sennecey-le-Grand, organisée par la Communauté de communes entre Saône et Grosne, représenté par J. Maupoux.

Mardi 9 janvier : FEDERATION, Rendez-vous avec le Crédit Mutuel concernant les placements, accompagné de V. Pollier.

Mercredi 10 janvier : FEDERATION, Rendez-vous avec l'entreprise RISO concernant le photocopieur.

Jeudi 11 janvier : VISIOCONFERENCE, réunion relative au suivi piscicole après travaux de restauration sur la Mouge en amont d'Azé, représenté par J. Maupoux.

Vendredi 12 janvier : SAINT-GERMAIN-DU-BOIS, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par J. Chatot.

Samedi 13 janvier : DIGOIN, Assemblée Générale de l'AAPPMA, accompagné de P. Froux,
VERDUN-SUR-LE-DOUBS, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par A. Bonnot et M. Durandin.

Dimanche 14 janvier : LA CLAYETTE, Assemblée Générale de l'AAPPMA,
SAGY, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par J. Chatot.

Lundi 15 janvier : VISIOCONFERENCE, réunion relative au suivi après travaux de la lône du Breuil à Gergy, représenté par J. Maupoux.

Mercredi 17 janvier : VISIOCONFERENCE, réunion relative au projet BiodiverSaône, piloté par l'Université de Bourgogne, représenté par J. Maupoux,
MACON, comité départemental sur la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP), représenté par J. Maupoux.

Jeudi 18 janvier : VISIOCONFERENCE, Comité de rivière Saône, représenté par J. Maupoux,
VISIOCONFERENCE, Comité départemental de l'eau, représenté par R. Chassignol.

Vendredi 19 janvier : VISIOCONFERENCE, réunion relative au lancement d'une étude de la qualité des eaux superficielles des cours d'eau du bassin de l'Arroux, représenté par J. Maupoux.

Samedi 20 janvier : DENNEVY, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par JC. Houdement.

Dimanche 21 janvier : CHAGNY, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par A. Bonnot,
IGUERANDE, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par R. Labrosse, F. Laval et P. Froux,
ORMES, Assemblée Générale de l'AAPPMA, accompagné de J. Chatot,
PRISSE, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par P. Petit.

Mardi 23 janvier : AUTUN, Comité de pilotage du Contrat Territorial, Morvan, Arroux, Somme, accompagné de J. Maupoux,
BEAUNE (21), Comité de bassin de la Dheune, représenté par C. Marcon.

Mercredi 24 janvier : MACON, réunion technique avec le Département concernant l'élaboration d'une nouvelle convention de gestion piscicole de l'étang de Pontoux, représenté par C. Colin.

Jeudi 25 janvier : MACON, repas des 100 ans de la Fédération des chasseurs.

Vendredi 26 janvier : CHAROLLES, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par R. Labrosse et F. Laval,
SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par B. Pichet et A. Bonnot,
SAINT-IGNY-DE-ROCHE, Assemblée Générale de l'AAPPMA,
TOULON-SUR-ARROUX, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par C. Large,
VARENNE-L'ARCONCE, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par R. Labrosse.

Samedi 27 janvier : RANCY, Assemblée Générale de l'AAPPMA, accompagné de B. Pichet,
SAINT-BERAIN-SUR-DHEUNE, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par JC Houdement.

Dimanche 28 janvier : BOURBON-LANCY, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par R. Labrosse et F. Laval,
LE BREUIL, Assemblée Générale de l'AAPPMA.

Mardi 30 janvier : VISIOCONFERENCE, Analyse HMUC par l'agence Loire Bretagne, représenté par C. Marcon.

Mercredi 31 janvier : LONS-LE-SAUNIER (39), Présentation « Organisation d'une manifestation » aux élus et salariés de la FDAAPPMA 39, accompagné de R. Chassignol et C. Goujon.

Jeudi 1^{er} février : VISIOCONFERENCE, Réunion de Présentation de la manifestation « Pensons et Préservons la Biodiversité », représenté par C. Goujon.

Samedi 3 février : PALINGES, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par P. Froux.

Dimanche 4 février : CUISERY, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par J. Chatot,
MONTCEAU-LES-MINES, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par A. Godard,
LA-MOTTE-SAINT-JEAN, Assemblée Générale des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets.

Lundi 5 février : FEDERATION, Intervention du Cabinet comptable KPMG pour la clôture des comptes 2023,
VERGISSON, comité technique relatif à la restauration de la Denante au niveau de l'ancien lagunage, représenté par J. Maupoux,
VISIOCONFERENCE, Comité Technique Milieux Aquatiques et Dynamique Fluviale LOIRE, représenté par R. Chassignol.

Mardi 6 février : PARIS, Bureau et Conseil d'Administration de la Fédération Nationale pour la Pêche en France (FNPF).

Mercredi 7 février : PARIS, Conseil d'Administration de la FNPF

Vendredi 9 février : DIJON, Conseil d'Administration de l'Association Régionale de Pêche en Bourgogne Franche Comté (ARPBFC), accompagné de J. Chatot,
FEDERATION, Intervention du Cabinet comptable KPMG pour la clôture des comptes 2023,
BELLEVESVRE, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par J. Chatot,
CRECHES-SUR-SAONE, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par P. Petit,
OUDRY, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par C. Large.

Dimanche 11 février : BLANZY, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par A. Godard,
CHALON-SUR-SAONE, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par M. Durandin,
GUEUGNON, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par F. Laval,
LOUHANS, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par B. Pichet.

Mardi 13 février : CHALON-SUR-SAONE, Visite de la Salle Marcel Sembat avec l'AAPPMA « La Gaule Chalonnaise » pour l'organisation de l'Assemblée Générale Statutaire, accompagné de V. Pollier.

Jeudi 15 février : VISIOCONFERENCE, Réunion restitution du projet ClinExplor-Clinostomum (parasite de la perche) ANSES, représenté par R. Chassignol.

Vendredi 16 février : VIRE, Réunion de préparation de « J'aime la Nature Propre » 2024, accompagné de J. Chatot, M. Durandin et C. Goujon,
RULLY, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par A. Bonnot.

Samedi 17 février : CLUNY, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par P. Petit.

Dimanche 18 février : AUTUN, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par F. Lamalle,
PERRECY-LES-FORGES, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par C. Large,
TORCY, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par A. Mercier.

Lundi 19 février : FEDERATION, Rendez-vous avec Isabelle Szymusiak de KPMG pour la présentation des comptes 2023, accompagné de B. Pichet et V. Pollier.

Vendredi 23 février : FEDERATION, Conseil d'Administration,
MARCIGNY, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par P. Froux, R. Labrosse, F. Laval.

Samedi 24 février : GERGY, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par A. Bonnot,
MACON, Assemblée Générale de l'AAPPMA,
TOURNUS, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par B. Pichet,
FEDERATION, Assemblée Générale du Comité Départemental de Pêche Sportive de Saône-et-Loire (CDPS71), accompagné de P. Petit.

Lundi 26 et mardi 27 février : FEDERATION, Intervention du cabinet ABG Audit, pour le contrôle de la comptabilité 2023.

Du jeudi 29 février au samedi 2 mars : Réunions d'informations à destination des gardes pêche particuliers assurées par C. Colin, qui ont eu lieu à DIGOIN, BLANZY et MÂCON.

Samedi 2 mars : SALORNAY-SUR-GUYE, Assemblée Générale de l'AAPPMA.

Mardi 5 mars : PARIS, Conseil d'Administration de la FNPF, LOUHANS, Réunion avec l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) Seille, représenté par J. Chatot, accompagné de J. Maupoux.

Mercredi 6 mars : MACON, Réunion avec l'Office du Tourisme de Mâcon, représenté par R. Chassignol et C. Goujon.

Mercredi 6 mars : SAINT-YAN, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par R. Labrosse et F. Laval.

Jeudi 7 mars : BLANZY, réunion pour l'organisation de la Journée « La Pêche, Une Passion, des Emotions » représenté par A. Mercier et C. Goujon,

VISIOCONFERENCE, Etat des lieux Dheune par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, représenté par C. Marcon.

Vendredi 8 mars : VISIOCONFERENCE, réunion relative aux travaux du Contrat Territorial Arroux Morvan Somme représenté par J. Maupoux.

Samedi 9 mars : SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, interview pour l'ouverture de la pêche à la truite, représenté par R. Chassignol.

Mardi 12 mars : MACON, visite de l'entreprise Siclick, représenté par R. Chassignol et C. Goujon.

Mercredi 13 mars : FEDERATION, réunion préparatoire au Challenge Carnassiers 71, représenté par O. Bernolin, R. Chassignol et C. Goujon.

Jeudi 14 mars : VISIOCONFERENCE, réunion relative à l'aménagement d'une frayère à Gigny-sur-Saône, représenté par B. Pichet, accompagné de J. Maupoux.

Vendredi 15 mars : SAINT-LAURENT-D'ANDENAY, réunion pour l'organisation de la Journée « La Pêche, Une Passion, des Emotions », accompagné de C. Goujon.

Dimanche 17 mars : BELFORT (90), visite de la Fédération de pêche du Territoire de Belfort.

Lundi 18 mars : FRESNE-SAINT-MAMES (70), visite d'un plan d'eau pour avis sur une classification de parcours famille de l'EHGO.

Mardi 19 mars : LA-CHAPELLE-DE-GUINCHAY, interview au Collègue Condorcet pour Radio Aléo, représenté par C. Goujon, BRAY, réunion COPIL ruisseau des Grusses, représenté par C. Marcon.

Jeudi 21 mars : TOULON-SUR-ARROUX, visite de la gravière du Champ des Pierres pour d'éventuels travaux, accompagné de B. Pichet.

Vendredi 22 mars : DOMMARTIN-LES-CUISEAUX, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par J. Chatot.

Dimanche 24 mars : ROMENAY, Assemblée Générale de l'AAPPMA, représenté par J. Chatot.

Mardi 26 mars : PARIS, Conseil d'Administration de l'Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO).

Samedi 30 mars : CHALON-SUR-SAONE, Assemblée Générale de la Fédération.

Jeudi 4 avril : MONTCEAU-LES-MINES, Stand fédéral à l'occasion d'une manifestation sur le thème de la biodiversité, représenté par C. Goujon, C. Marcon et J. Maupoux.

Vendredi 5 avril : SAINT-BONNET-DE-CRAY, Signature du Contrat de Rivière Sornin, accompagné de R. Chassignol.

Lundi 8 avril : DOMMARTIN-LES-CUISEAUX, réunion relative à l'aménagement du Solnan à Dommartin-lès-Cuiseaux (ancien Moulin des Reisses), représenté par J. Maupoux.

Mardi 9 avril : CHALON-SUR-SAONE, réunion avec l'AAPPMA concernant l'organisation de leurs manifestations de l'année, représenté par C. Goujon.

Mercredi 10 avril : FEDERATION : rendez-vous avec Joël Chatot pour le prêt de matériel pour la formation BPJEPS.

Jeudi 11 avril : SAINT-ETIENNE (42), atelier territorial de prospective « Loire Bretagne 2050 », représenté par C. Marcon.

Samedi 6 avril : MACON, Assemblée Générale de la Fédération des Chasseurs de Saône-et-Loire, Assemblée Générale de la Fédération de pêche de Côte d'Or.

Mardi 16 avril : VINDECY, Visite de terrain avec le Préfet concernant l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope des bords de Loire.

Samedi 20 et dimanche 21 avril : VICHY (03), Assemblée Générale de l'EHGO, accompagné de B. Pichet.

Lundi 22 avril : BLANZY, réunion pour l'organisation de la Journée « La Pêche, Une Passion, des Emotions », représenté par A. Mercier et C. Goujon.

Mardi 23 et mercredi 24 avril : SAINTE-MARIE-DE-LA-MER et ARLES (13), Conseil d'Administration et Assemblée Générale de Rhône Migrateurs Méditerranée (MRM), accompagné de A. Godard.

Dimanche 27 avril : LE BREUIL, Vernissage des expositions « Découverte du patrimoine Brogélien », « Œufs et nature » et « Oiseaux exotiques ».

Samedi 4 mai : NEVERS (58), Assemblée Générale de l'Association Régionale de Pêche Bourgogne Franche-Comté (ARPBFC), LE BREUIL, étang du Chêne aux Prêtres, visite d'une manifestation en présence de l'AAPPMA du Breuil.

Lundi 6 mai : CHARNAY-LES-MACON, réunion avec le COGE de la Gendarmerie pour la mise en place d'une convention avec la Fédération, représenté par C. Colin.

Mardi 14 et mercredi 15 mai : PARIS, Bureau et Conseil d'Administration de la FNPF.

Jeudi 16 mai : MACON, Réunion technique avec la Direction Départementale des Territoires concernant la réglementation pêche, représenté par C. Colin.

Mardi 21 mai : GERGY, Réunion avec la Direction Départementale des Territoires et l'Office Française de la Biodiversité pour les travaux de l'étang du Mitant, représenté par C. Colin.

Lundi 27 mai : VISIOCONFERENCE, réunion relative aux actions de restauration morphologique des bassins de l'Arroux et de la Somme, représenté par J. Maupoux.

Mercredi 29 mai : FEDERATION, Conseil d'Administration.

Vendredi 31 mai : CHAROLLES, rendez-vous à la Mairie concernant le 1er salon Chasse Pêche Plein air du territoire, accompagné de C. Goujon.

Samedi 1^{er} juin : CHALON-SUR-SAONE, Fête de la Pêche.

Dimanche 2 juin : DOMMARTIN-LES-CUISEAUX, Journée Nationale de la pêche et inauguration de l'étang de la Ciblière.

Vendredi 7 juin : VISIOCONFERENCE, réunion relative à la restauration du Fil au Moulin Butry à Milly-Lamartine, représenté par J. Maupoux.

Lundi 10 juin : LE CREUSOT, réunion préparatoire à l'Enduro carpe 18 112 pour l'œuvre des pupilles, représenté par A. Bonnot et R. Jacquesson.

Mardi 11 juin : VISIOCONFERENCE, réunion relative aux actions de restauration de la continuité écologique sur les bassins de l'Arroux et de la Somme, représenté par J. Maupoux.

Jeudi 13 juin : LA-TOUR-DE-SALVAGNY (21), Assemblée Générale de l'Union des Fédérations du Bassin Rhône Méditerranée Corse (UFBRMC).

Samedi 15 juin : CHAMPAGNOLE (39), Assemblée Générale de la Fédération de Pêche du Jura.

Lundi 17 juin : LONS-LE-SAUNIER, rencontre de la filière BPJEPS et félicitations à Julie Quillard, vice-championne du monde de pêche à la mouche,
SAINT-VALLIER, Réunion avec la Direction Départementale des Territoires pour la classification des étangs en eau libre ou eau close, représenté par C. Colin.

Jeudi 20 juin : MACON, Réunion avec Natura 2000 pour travaux de création de postes de pêche en Vieille Seille, représenté par C. Colin.

Dimanche 23 et Lundi 24 juin : PARIS, Assemblée Générale et Congrès de la FNPF, accompagné de B. Pichet et C. Large.

Lundi 24 juin : FEDERATION, Intervention du cabinet KPMG pour la préparation du contrôle budgétaire.

Vendredi 28 juin : FEDERATION, Commission de la Caisse de Réciprocité.

Samedi 29 juin : SAINT-LAURENT-D'ANDENAY, Championnat de France 1^{ère} division nationale Corporative.

Mardi 2 juillet : PARIS, Réunion de Bureau de la FNPF,
FEDERATION, Intervention du cabinet KPMG pour la préparation du contrôle budgétaire.

Mercredi 3 juillet : VISIOCONFERENCE, Réunion relative aux suivis piscicoles et thermiques mis en place sur la Saône, représenté par J. Maupoux.

Jeudi 4 juillet : SAINT-LAURENT-D'ANDENAY, Organisation de la Journée « La Pêche, Une Passion, des Emotions », accompagné de C. Goujon, R. Chassignol et A. Combette, FEDERATION, réception des travaux d'étanchéité.

Mardi 9 juillet : VISIOCONFERENCE, comité technique relatif aux actions de préservation et de restauration des milieux humides, mares et plans d'eau des bassins de l'Arroux et de la Somme, représenté par J. Maupoux.

Mercredi 10 juillet : FEDERATION, présentation du contrôle budgétaire par le cabinet KPMG.

Vendredi 12 juillet : FEDERATION, Conseil d'Administration.

Dimanche 14 juillet : AUTUN, concours de pêche, CHAGNY, concours de pêche.

Mardi 16 juillet : CLESSY, rendez-vous avec l'AAPPMA à l'étang de Clessy pour d'éventuels travaux, accompagné de C. Colin, PARAY-LE-MONIAL, visite de terrain à l'étang des Moines, accompagné de C. Colin.

Vendredi 19 juillet : FEDERATION, rendez-vous avec l'entreprise SN2E concernant le chantier des panneaux photovoltaïques.

Dimanche 4 août : BRESSE-SUR-GROSNE, Fête de la Chasse et de la Campagne, accompagné de R. Jacquesson.

Mardi 20 août : MARCIGNY, Réunion avec AAPPMA pour un problème de fuite de berge à l'étang Batardeau, représenté par C. Colin.

Dimanche 25 août : PIERRE-DE-BRESSE, participation à la fête de la biodiversité, assurée par R. Chassignol, R. Jacquesson, C. Marcon et J. Maupoux.

Lundi 26 août : FEDERATION, entretiens d'embauche poste technicien étude et travaux milieux aquatiques, assurés par R. Chassignol et J. Maupoux.

Mardi 27 août : FEDERATION, entretiens d'embauche poste technicien étude et travaux milieux aquatiques, assurés par R. Chassignol et J. Maupoux.

Mercredi 28 août : ARLES (13), réunion de bureau de Migrateurs-Rhône-Méditerranée (MRM), FEDERATION, entretien d'embauche poste technicien étude et travaux milieux aquatiques, assurée par R. Chassignol et J. Maupoux.

Jeudi 29 et vendredi 30 août : FEDERATION, formation des Gardes Pêche Particuliers assurée par C. Colin.

Mardi 3 septembre : PARIS, réunion de bureau de la FNPF.

Jeudi 5 septembre : ARLES (13), réunion de bureau de Migrateurs-Rhône-Méditerranée (MRM).

Vendredi 6 septembre : VISIOCONFERENCE, réunion préparatoire avec La Pêche et les Poissons pour le Tournage du Film J'irai Pêcher Chez Vous (JPCV), assurée par R. Chassignol et C. Goujon.

Samedi 7 septembre : LE CREUSOT, rendez-vous avec les pompiers du 18/112, accompagné de A. Godard, CHALON-SUR-SAONE, Street-fishing et manche du JFT Leurres, assuré par C. Goujon, accompagné de G. Guyonnet, A. Bonnot et P. Petit.

Mardi 10 septembre : PARIS, Conseil d'Administration de l'EHGO.

Vendredi 13 septembre : VISIOCONFERENCE, Présentation à VNF avec la Fédération de Pêche du Jura de notre suivi thermique en vue d'un partenariat, assurée par R. Chassignol, BOURBON LANCY, livraison du simulateur de pêche à l'AAPPMA.

Lundi 16 septembre : FEDERATION, rendez-vous avec Manon Bouley d'Ocpiat concernant les solutions de prise en charge des formations, représenté par V. Pollier.

Mercredi 18 septembre : ARLES (13), Conseil d'Administration de Migrateurs-Rhône-Méditerranée (MRM).

Jeudi 19 septembre : VISIOCONFERENCE, réunion préparatoire avec La Pêche et les Poissons pour le Tournage du Film JPCV, assuré par R. Chassignol et C. Goujon.

Samedi 21 septembre : MACON, manche du JFT Coup à l'étang Baulieu, assurée par C. Goujon, accompagné de G. Guyonnet et P. Petit.

Lundi 23 septembre : VISIOCONFERENCE, réunion préparatoire avec La Pêche et les Poissons pour le Tournage du Film JPCV, assurée par R. Chassignol.

Mardi 1^{er} et mercredi 2 octobre : PARIS, Conseil d'Administration de la FNPF.

Jeudi 3 octobre : VISIOCONFERENCE, Réunion de l'Union de Bassin RMC à propos des suivis piscicoles sur la Saône, représenté par J. Maupoux

Vendredi 4 octobre : DIJON (21), Conseil d'Administration de l'ARPBF (Association Régionale de Pêche Bourgogne Franche-Comté).

Du 8 au 11 octobre : DEPARTEMENT, Tournage du Film JPCV, assuré par R. Chassignol et C. Goujon,

Jeudi 10 octobre, FEDERATION, Rendez-vous avec la Mairie de Fleurville concernant un projet de panneaux photovoltaïques sur la gravière de Fleurville, représenté par J. Maupoux et P. Petit.

Mardi 15 octobre : FEDERATION, Rendez-vous avec Benoit Thibert de l'entreprise Inforgestion pour faire un point informatique.

Mercredi 16 octobre : Comité consultatif mis en place par l'ONF dans le cadre de la révision de l'aménagement forestier de la domaniale de Saint Prix (Folin), représenté par J. Barnay.

Dimanche 20 octobre : CIRY-LE-NOBLE, Finale de la Coupe Fédérale.

Mardi 22 octobre : MACON, DDT, Commission technique pêche, accompagné de F. Laval et C. Colin.

Mercredi 23 octobre : CHAMPFORGEUIL, manche du JFT Coup à l'étang de la Gaule, assurée par C. Goujon, accompagné de G. Guyonnet et A. Bonnot.

Vendredi 25 octobre : BLANZY, Réunion avec AAPPMA et la CUCM pour un problème de vanne à l'étang des Mirauds, représenté par C. Colin.

Mercredi 30 octobre : FEDERATION, Commission Technique présentée par R. Chassignol, MACON, manche du JFT Leurres, assurée par C. Goujon, accompagné de G. Guyonnet et P. Petit.

Dimanche 3 novembre : TOURNUS, Finale du Challenge Carnassiers de Saône-et-Loire, assurée par C. Goujon et J. Maupoux et accompagnés par G. Guyonnet, B. Pichet, P. Petit et J. Chatot.

Lundi 4 novembre : FEDERATION, Accueil de Thomas Piquet, nouveau salarié Technicien Etudes et Travaux Milieux Aquatiques.

Lundi 4, mardi 5 et mercredi 6 novembre : FEDERATION, entretiens individuels du personnel, assurés par R. Chassignol et V. Pollier.

Mardi 5 novembre : PARIS, Bureau de la FNPF.

Jeudi 7 novembre : CORMATIN, Réunion de l'EPAGE Grosne à propos d'une étude sur la morphologie des cours d'eau du bassin de la Grosne, représenté par J. Maupoux.

Vendredi 8 novembre : FEDERATION, Commission du Personnel.

Dimanche 10 novembre : AUTUN, Finale du Challenge Float Tube.

Mardi 12 novembre : FEDERATION, intervention de l'entreprise KPMG pour la préparation du budget 2025.

Mercredi 13 novembre : COSGES (39), réunion de l'EPAGE Seille à propos d'une étude d'aménagement écologique de la Seille sur les communes de Cosges (39) et du Tartre (71), représenté par J. Maupoux.

Jeudi 14 novembre : FEDERATION, intervention de l'entreprise KPMG pour la préparation du budget 2025, VISIOCONFERENCE, Réunion de l'Union de Bassin RMC à propos du lancement d'un réseau de suivi piscicole et thermique sur la Saône, représenté par J. Maupoux.

Mardi 19 novembre : VINDECY, réunion à l'initiative du Préfet sur retour d'expérience sur la mise en œuvre de l'arrêté inter-préfectoral de protection de biotope "îlots et grèves de la Loire auvergnon-bourguignonne", représenté par C. Large.

Vendredi 15 novembre : VISIOCONFERENCE, Réunion de l'Union de bassin Loire Bretagne à propos du lancement d'une étude sur l'aspe, représenté par J. Maupoux.

Mardi 19 au jeudi 21 novembre : PARIS, Participation au Salon des Maires où la FNPF avait un stand.

Jeudi 21 novembre : DIJON (21), journée d'échange technique sur la température de l'eau des cours d'eau, participation de R. Chassignol et J. Maupoux.

Mardi 26 novembre : BESANCON (25), réunion régionale relative aux subventions dites « Accord-Cadre » accordées par l'Agence de l'Eau RMC aux fédérations de pêche, représenté par J. Maupoux et C. Marcon.

Mercredi 27 novembre, AUTUN, Comité de pilotage « résultats et débat ouvert sur les suites à donner à la démarche de dialogue territorial de la gestion de l'eau sur les bassins versants Arroux et Somme », représenté par J. Maupoux,
AUTUN, comité de pilotage relatif au bilan technico-financier de la première phase (2022-2024) du Contrat Territorial Morvan, Arroux, Somme et à la présentation de la programmation 2025-2027, représenté par J. Maupoux,
VIRE, entretien avec la Fédération des Chasseurs, participation de R. Chassignol et G. Guyonnet.

Jeudi 28 Novembre, VISIOCONFERENCE, Intervention lors d'un webinaire organisé par l'IGN sur différents exemples d'utilisation des données LIDAR HD (cartographie 3D du sol), assurée par J. Maupoux,
VISIOCONFERENCE, Comité départemental de l'eau, représenté par R. Chassignol.

Vendredi 29 novembre : FEDERATION, Conseil d'Administration et Conseil d'Administration Technique.

Mardi 3 décembre : VISIOCONFERENCE, réunion de Bureau de la FNPF.

Mercredi 4 décembre : VISIOCONFERENCE, réunion d'information sur la Création d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope « Saône Roselières » coorganisée par Voies Navigables de France (VNF) et la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), représenté par C. Goujon,
DIJON (21), Journée Connaissance Saône organisée par le GRAIE et l'EPTB Saône-et-Doubs, représenté par R. Chassignol et J. Maupoux,

Vendredi 6 décembre : VISIOCONFERENCE, réunion préparatoire à l'organisation de la Journée du Rotary Club à Montceau-les-Mines, sur la thématique « Pensons eau ! », représenté par C. Goujon.

Lundi 9 décembre : FEDERATION, Réunion avec l'AAPPMA Perrecy-les-Forges pour la planification et l'organisation de la pêche de l'étang de Clessy, accompagné de par C. Colin.

Mercredi 10 décembre : VISIOCONFERENCE, réunion relative à la préparation de l'Accord-Cadre 2025 entre la Fédération de pêche de Saône-et-Loire et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse, représenté par R. Chassignol et J. Maupoux,
CLUNY, animation « la rivière qui coule à l'envers », représenté par C. Marcon et J. Maupoux.

Vendredi 12 décembre : SAINT-PIERRE-LE-VIEUX, Comité de Pilotage - Etude de restauration écologique du Seuil de Saint-Pierre-le-Vieux, représenté par R. Chassignol.

Mardi 17 décembre : FLEURVILLE, Réunion pour le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la gravière de Fleurville, représenté par P. Petit, R. Chassignol et J. Maupoux.

Du lundi 23 décembre 2024 au dimanche 5 janvier 2025 : Fermeture annuelle de la Fédération.

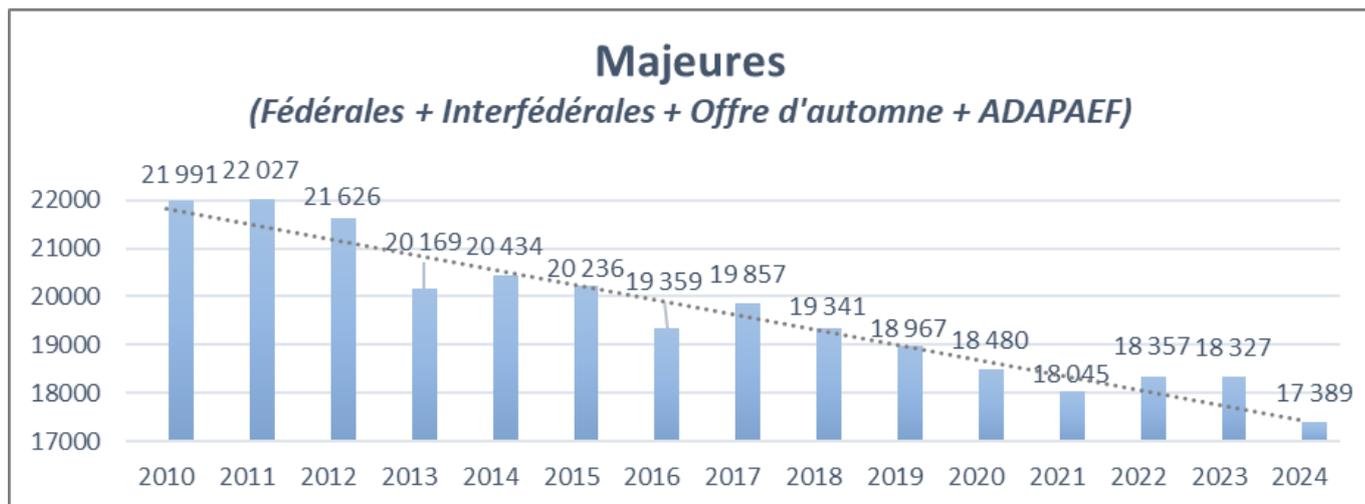
Le Président et les membres du Conseil d'Administration de la Fédération ont participé à 43 Assemblées Générales d'AAPPMA.

EVOLUTION DES CARTES DE PECHE depuis 2010

Cartes Majeures (Fédérales + Interfédérales, Offre d'automne, ADAPAEF)

17 389 cartes Majeures ont été délivrées en 2024, représentant **une baisse de - 5,12 %** par rapport à l'année précédente. Depuis 2019, les ventes n'ont plus dépassé les 19 000 cartes.

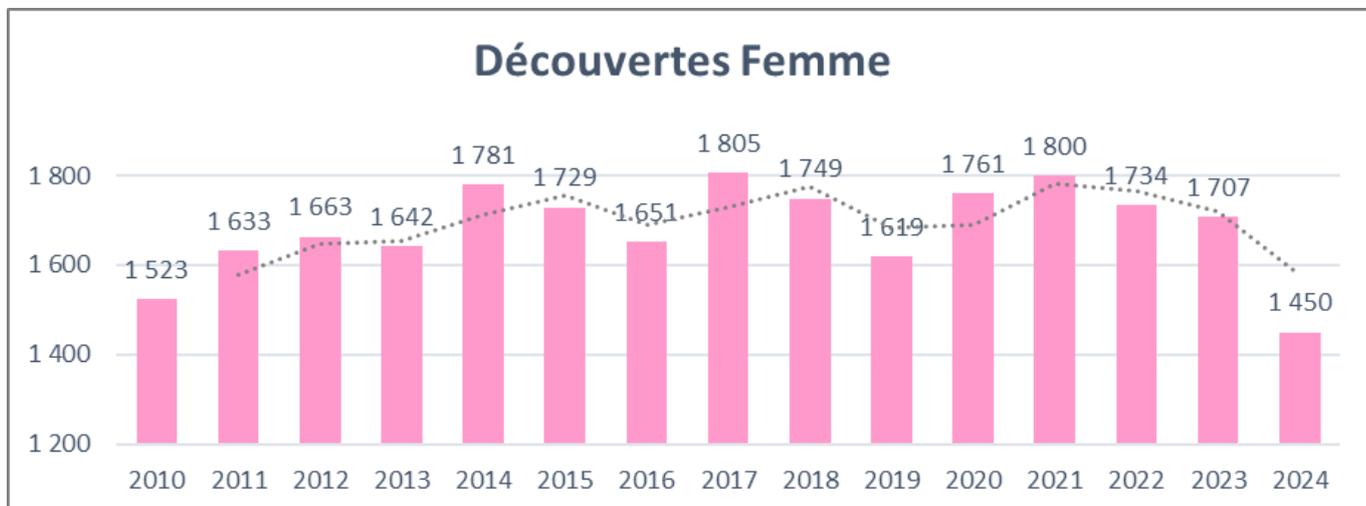
Depuis ces 15 dernières années, les ventes de cartes majeures ont baissé de -20,93 % et depuis 2008 cette baisse atteint -28,98 %.



Cartes découverte Femme

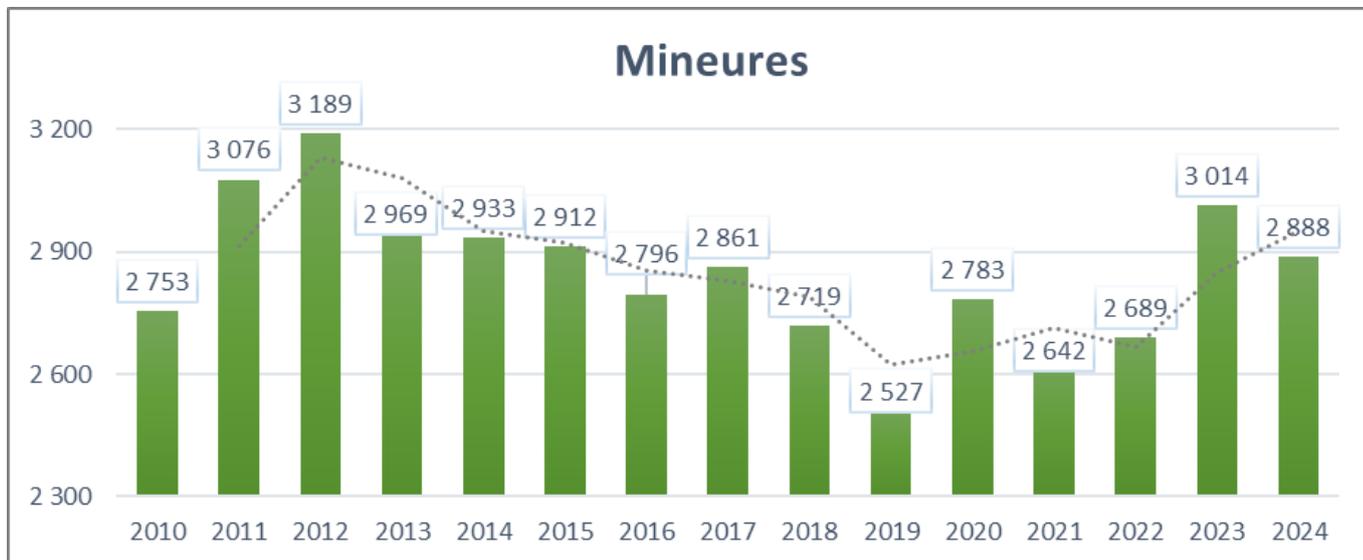
1 450 cartes découvertes Femme vendues en 2024, représentant **une baisse de - 15,06 %** par rapport à 2023.

Si en 2023 on pouvait indiquer que depuis 2010, la tendance des ventes de cartes découvertes Femme était à la hausse (+ 12,08 %), cette année on peut affirmer que les ventes de cartes découvertes Femme n'ont jamais été aussi faibles.



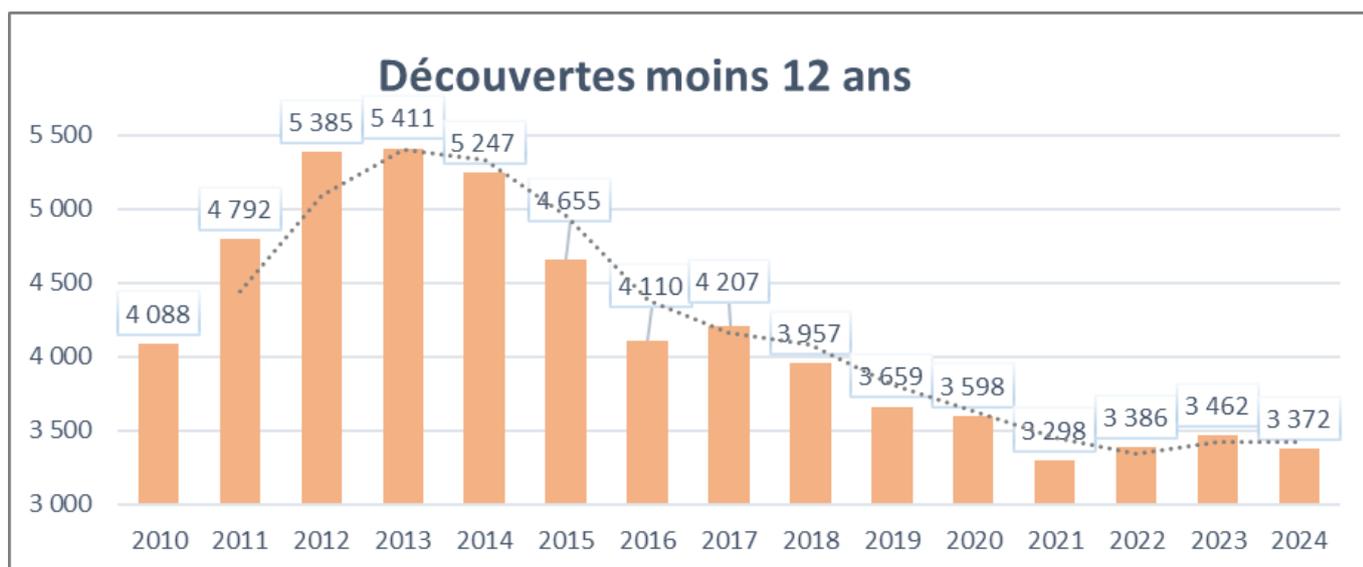
Cartes Mineures

2 888 cartes Mineures ont été délivrées en 2024, représentant **une baisse -4,18 %** par rapport à l'année précédente. Les ventes de cartes mineures pour 2024 représentent à peu près la moyenne des ventes depuis 2010.



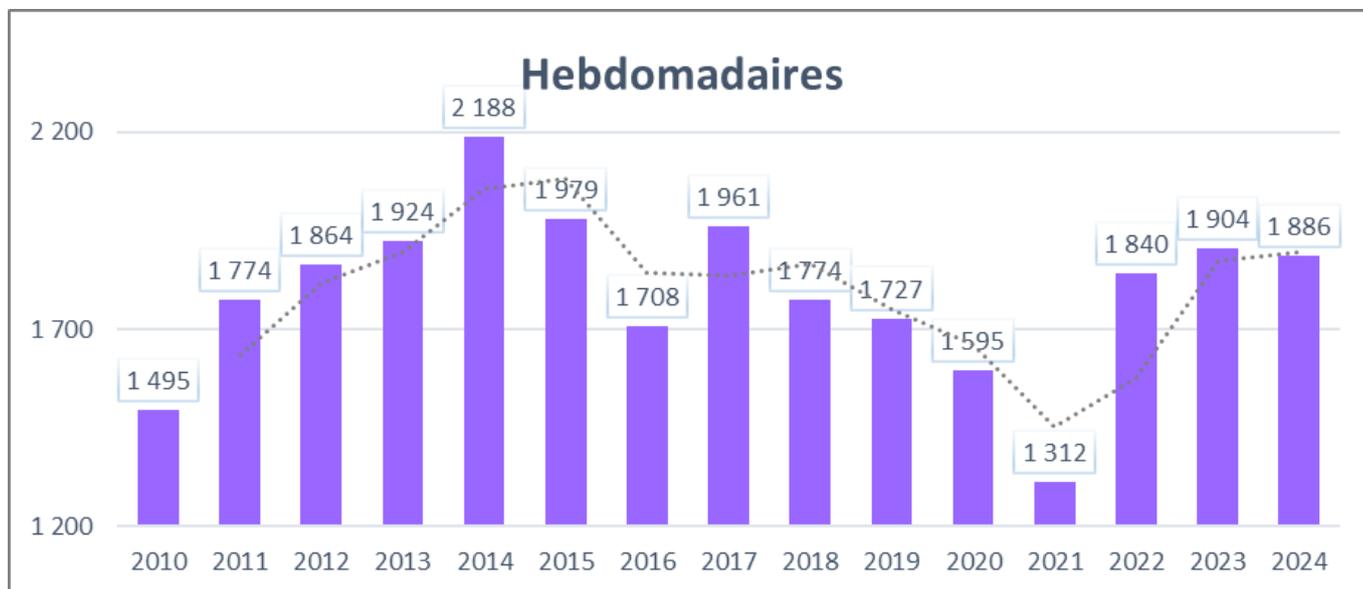
Cartes découverte moins de 12 ans

3 372 cartes découverte moins de 12 ans vendues en 2024, soit **une baisse de -2,60 %** par rapport à 2023. Après une hausse les deux années précédentes, 2024 marque de nouveau une baisse des ventes (-17,51 % depuis 2010).



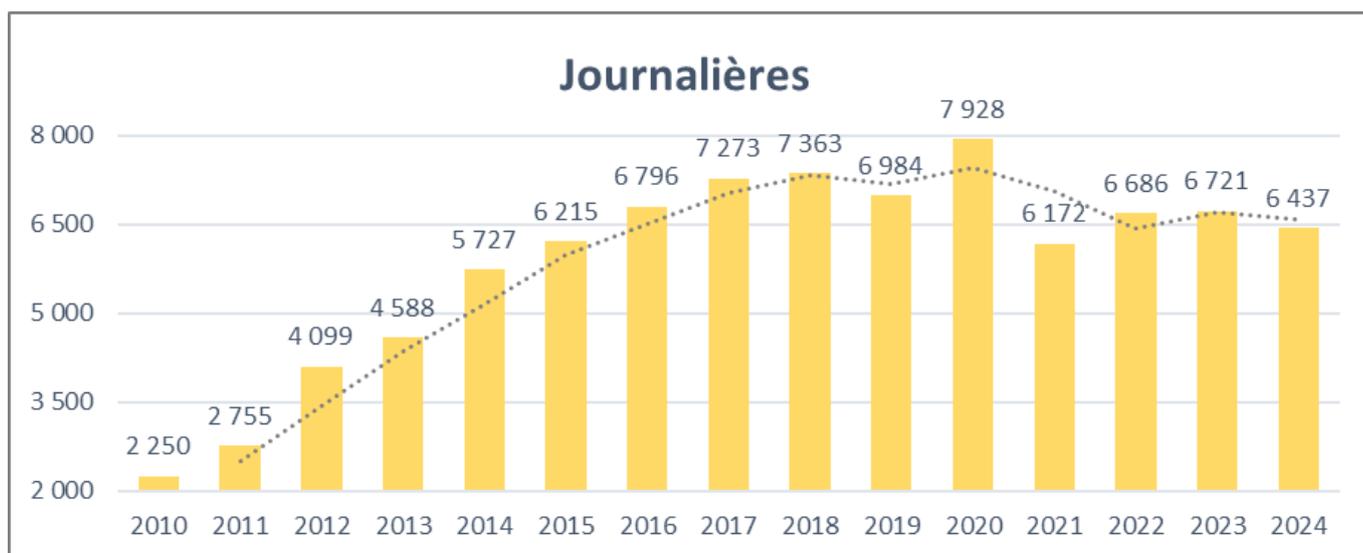
Cartes hebdomadaires

1 886 cartes hebdomadaires délivrées en 2024, représentant **une baisse de - 0,95 %** par rapport à l'année précédente. L'année 2024 reste malgré tout la 2ème meilleure année des ventes de cartes hebdomadaires depuis 7 ans.



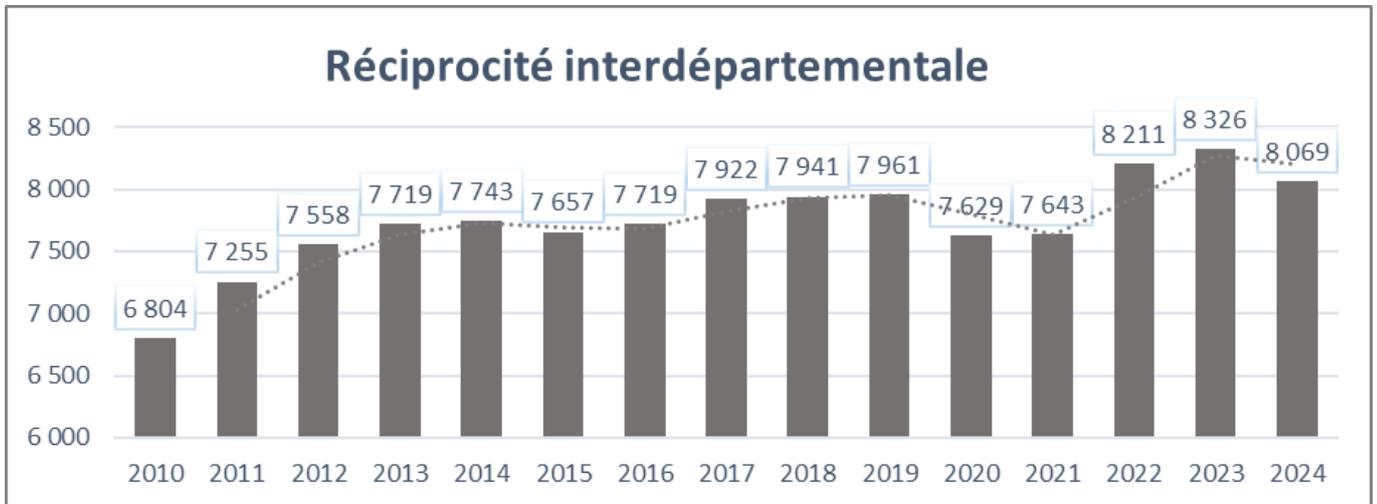
Cartes journalières

6 437 cartes journalières délivrées en 2024, représentant **une baisse de - 4,23 %** par rapport à 2023. Après une année 2020 en hausse, probablement liée à l'incertitude due au covid, les ventes n'ont plus dépassé les 7 000 cartes journalières.



Réciprocité interdépartementale (Cartes interfédérales ou vignette EHGO)

Après 3 années consécutives en hausse, les adhésions à la réciprocité sont en diminution pour 2024 avec -3,09 %. La tendance depuis 2010 reste toutefois à la hausse.



Conclusion

L'année 2024 fut une mauvaise année au niveau des ventes de cartes de pêche. Au niveau départemental toutes les cartes de pêche ont connu une baisse des ventes. Cela peut être dû à la météo, mais aussi au vieillissement des pêcheurs, au manque de fidélité des pêcheurs ou au manque de jeunes qui viennent remplacer les plus anciens.



Junior Fishing Tour « leurres » à Mâcon

VENTES DES CARTES DE PECHE DE L'ANNEE 2024 en quelques chiffres

Evolution des ventes des cartes de pêche par mois

Tableau récapitulatif des ventes de cartes par mois selon le type de carte de pêche en 2024

Les ventes de carte Majeure offre d'automne sont intégrées aux cartes Majeures.

Mois	Cartes Majeures + Interfédérales + ADAPAEF*		Femmes		Mineures		Moins de 12 ans		Journalières		Hebdomadaires	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Décembre 2023	1 375	7,9%	62	4,3%	159	5,5%	111	3,3%	1	0,0%	0	0,0%
Janvier	3 114	17,9%	147	10,1%	331	11,5%	233	6,9%	34	0,5%	2	0,1%
Février	2 616	15,0%	181	12,5%	323	11,2%	278	8,2%	65	1,0%	0	0,0%
Mars	4 871	28,0%	327	22,6%	676	23,4%	552	16,4%	642	10,0%	75	4,0%
Avril	1 768	10,2%	177	12,2%	357	12,4%	379	11,2%	350	5,4%	118	6,3%
Mai	1 615	9,3%	214	14,8%	313	10,8%	392	11,6%	615	9,6%	433	23,0%
Juin	713	4,1%	111	7,7%	163	5,6%	208	6,2%	449	7,0%	143	7,6%
Juillet	590	3,4%	129	8,9%	291	10,1%	536	15,9%	1 041	16,2%	244	12,9%
Août	384	2,2%	89	6,1%	217	7,5%	562	16,7%	2 403	37,3%	497	26,4%
Septembre	251	1,4%	8	0,6%	31	1,1%	59	1,7%	399	6,2%	220	11,7%
Octobre	77	0,4%	3	0,2%	25	0,9%	49	1,5%	232	3,6%	135	7,2%
Novembre	13	0,07%	1	0,1%	2	0,07%	13	0,39%	144	2,2%	17	0,9%
Décembre	2	0,01%	1	0,1%	0	0,00%	0	0,00%	62	1,0%	2	0,1%
TOTAL	17 389	100,0%	1 450	100,0%	2 888	100,0%	3 372	100,0%	6 437	100,0%	1 886	100,0%
ANNEE 2024 PAR TRIMESTRE												
1er Trimestre	11 976	68,9%	717	49%	1 489	52%	1 174	35%	742	12%	77	4%
2ème Trimestre	4 096	23,6%	502	35%	833	29%	979	29%	1 414	22%	694	37%
3ème Trimestre	1 225	7,0%	226	16%	539	19%	1 157	34%	3 843	60%	961	51%
4ème Trimestre	92	0,5%	5	0%	27	1%	62	2%	438	7%	154	8%
ANNEE 2023 PAR TRIMESTRE												
1er Trimestre	12 114	66,1%	763	44,7%	1 401	46,5%	1 142	33,0%	704	10,5%	37	1,9%
2ème Trimestre	4 968	27,1%	738	43,2%	1 035	34,3%	1 229	35,5%	1 752	26,1%	793	41,6%
3ème Trimestre	1 126	6,1%	198	11,6%	550	18,2%	1 024	29,6%	3 776	56,2%	953	50,1%
4ème Trimestre	119	0,6%	8	0,5%	28	0,9%	67	1,9%	489	7,3%	121	6,4%

*ADAPAEF : Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et Filets

Carte Majeure Offre d'Automne

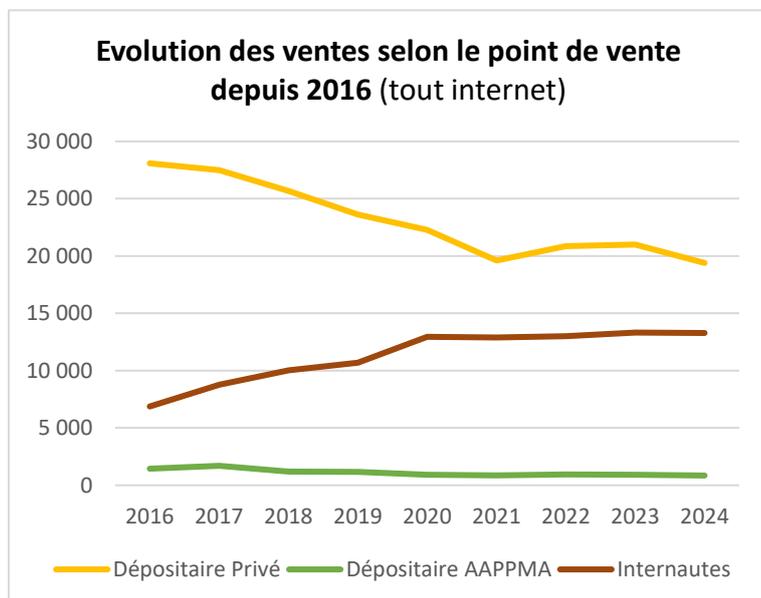
Lancée en 2018, la carte Majeure « Offre d'Automne » est disponible au tarif de 50 % du prix initial du 1^{er} septembre au 31 décembre. A noter que cette carte était mise en place seulement en octobre en 2018 et 2019.

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de cartes Offre d'automne vendues	76	94	406	262	318	382
Pêcheurs qui n'avaient pas de cartes de pêche annuelle en Saône-et-Loire les 2 années précédentes	42%	49%	51%	41%	42%	47%
Pêcheurs ayant déjà pris une carte offre d'automne l'année précédente	–	3,2%	2,2%	10,7%	5,3%	6%
Pêcheurs ayant pris une carte de pêche annuelle en Saône-et-Loire l'année précédente	26%	31%	31%	31%	24%	29%
Pêcheurs ayant pris une carte de pêche annuelle en Saône-et-Loire les 2 années précédentes	17%	21%	22%	20%	18%	26%
Nombre d'AAPPMA ayant vendu au moins 1 carte offre d'automne	34	28	49	49	54	50
Pêcheurs ayant pris une carte annuelle en Saône-et-Loire l'année suivante (dont carte offre d'automne)	53%	57%	50%	56%	56%	53%
Pêcheurs ayant pris une carte offre d'automne l'année suivante	4% (3)	9% (9)	6,2% (25)	5,6% (15)	7,9% (25)	6% (23)

Répartition des ventes par point de vente (dont option)

	2017	2018	2019	2020	2021	Ventes en 2022			Ventes en 2023			Ventes en 2024		
						Nombre Ventes	%	Nombre dépositaire (1)	Nombre Ventes	%	Nombre dépositaire (1)	Nombre Ventes	%	Nombre dépositaire (1)
Dépositaire Privé	27 499	25 680	23 619	22 287	19 609	20 867	60,0%	157	21 001	59,6%	157	19 398	57,9%	160
Dépositaire AAPPMA	1 697	1 204	1 177	919	871	934	2,7%	21	923	2,6%	21	848	2,5%	21
Internautes	8 768	10 019	10 687	12 939	12 908	12 997	37,3%		13 321	37,8%		13 284	39,6%	
TOTAL Ventes	37 964	36 903	35 483	36 145	33 388	34 798			35 245			33 530		

(1) Nombre de dépositaires ayant vendu au moins 1 carte de pêche pour la saison



Depuis 2016, de plus en plus de pêcheurs prennent leur carte de pêche depuis chez eux en tant qu'internautes. En 2024, la part des internautes a augmenté (+ 1,8 %).

Il y a eu plus de revendeurs en 2024, mais les ventes chez les dépositaires ont diminué en nombre et leur part des ventes a également diminué.

Ages et sexes des pêcheurs (en nombre de cartes)

		0-14		15-24		25-34		35-44		45-54		55-64		65+		Total
		Homme	Femme													
Carte Majeure (Interfédérale + Majeure + ADAPAEF)	Nombre			1 058	16	1 619	27	2 338	34	2 430	35	3 677	40	5 715	39	17 028
	% tranche d'âge			6,31%		9,67%		13,93%		14,48%		21,83%		33,79%		
Carte Majeure Offre d'Automne	Nombre			39	1	64	1	66	2	55	0	56	0	76	1	361
	% tranche d'âge			11,08%		18,01%		18,84%		15,24%		15,51%		21,33%		
Carte promotionnelle Découverte Femme	Nombre				95		141		216		238		330		430	1 450
	% tranche d'âge				6,55%		9,72%		14,90%		16,41%		22,76%		29,66%	
Carte Personne mineure	Nombre	1 564	103	1 154	67											2 888
	% tranche d'âge	57,72%		42,28%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		
Carte Découverte moins de 12 ans	Nombre	2 846	526													3 372
	% tranche d'âge	100,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		0,00%		
Carte Hebdomadaire	Nombre	18	1	233	1	284	10	491	15	440	11	218	6	156	2	1 886
	% tranche d'âge	1,01%		12,41%		15,59%		26,83%		23,91%		11,88%		8,38%		
Carte Journalière	Nombre	287	42	935	90	1 069	107	1 120	100	963	55	815	71	737	46	6 437
	% tranche d'âge	5,11%		15,92%		18,27%		18,95%		15,81%		13,76%		12,16%		
TOTAUX	H / F	4 715	672	3 419	270	3 036	286	4 015	367	3 888	339	4 766	447	6 684	518	33 422
	%	14,11%	2,01%	10,23%	0,81%	9,08%	0,86%	12,01%	1,10%	11,63%	1,01%	14,26%	1,34%	20,00%	1,55%	
	Tranche d'âge	5 387		3 689		3 322		4 382		4 227		5 213		7 202		
	%	16,12%		11,04%		9,94%		13,11%		12,65%		15,60%		21,55%		

Répartition géographique des pêcheurs (en nombre de cartes de pêche)

	Saône-et-Loire	Autres départements	Pays Etrangers	Total
Cartes de pêche vendues	25 866	5 131	2 425	33 422
Part des ventes	77%	15%	7%	

Répartition géographique des pêcheurs pour les cartes hebdomadaires

	Saône-et-Loire	Autres départements	Pays Etrangers	Total
Cartes de pêche vendues	222	272	1 392	1 886
Part des ventes	12%	14%	74%	

En 2024, un pêcheur prenant une carte hebdomadaire avait en moyenne 43 ans (43 en 2023 et 44 ans en 2022).

Répartition géographique des pêcheurs pour les cartes journalières

	Saône-et-Loire	Autres départements	Pays Etrangers	Total
Cartes de pêche vendues	4 337	1 787	313	6 437
Part des ventes	67%	28%	5%	

En 2024, un pêcheur prenant une carte journalière avait en moyenne 42 ans (42 ans également en 2023 et 2022).

Les cartes Hebdomadaires sont plébiscitées par les pêcheurs étrangers et par les pêcheurs des autres départements, contrairement à la carte journalière qui est achetée majoritairement par les pêcheurs locaux.

Ventes selon le pays de provenance du pêcheur

Pays Etrangers	Nombre de cartes vendues
Allemagne	1 760
Suisse	217
Pays-Bas	164
Roumanie	76
Belgique	61
Angleterre	57
Autriche	11
Ukraine	9
Danemark	7
Etats-Unis	7
Italie	7
Pologne	7
République Tchèque	7
Espagne	6
Russie	4
Suède	4
Biélorussie	3
Bulgarie	3
Lituanie	3
Australie	2
Croatie	1
Finlande	1
Georgie	1
Hongrie	1
Inde	1
Israël	1
Luxembourg	1
Norvège	1
Portugal	1
Slovaquie	1

Type de carte de pêche prise par les pêcheurs étrangers	Nombre de cartes	
Carte Hebdomadaire	1 392	57%
Carte interfédérale	403	17%
Carte Journalière	313	13%
Carte Découverte moins de 12 ans	89	4%
Carte Personne majeure	72	3%
Carte Personne mineure	100	4%
Carte Personne majeure - Offre d'automne	29	1%
Carte promotionnelle Découverte Femme	27	1%

Les pêcheurs étrangers achètent en grande majorité une carte saisonnière (70 %), plébiscitant pour plus de la moitié une carte hebdomadaire.

Ils sont malgré tout 22 % à prendre une carte annuelle adulte (Carte Interfédérale + Carte Majeure + Promotionnelle Découverte Femme).

SYNTHESE DES ALEVINAGES REALISES PAR LES AAPPMA ET LA FDAAPPMA

Espèces	Poids en Kg				Nombre				Coût total
	Etangs	Canaux	Rivières	Total kg	Etangs	Canaux	Rivières	Total Nombre	
Brème				0				0	
Carpe	7 319	1 201	2 786	11 306				0	24 643,08 €
Carpeau				0				0	
Carrassin	90			90				0	
Gardon	7 689	1 290	1 695	10 674				0	52 652,28 €
Tanche	839	50	0	889				0	4 293,11 €
Total Blancs	15 937	2 541	4 481	22 959	0	0	0	0	81 588,47 €
Black-Bass	510	0	312	822				0	14 311,45 €
Brochet	1 152		1 492	2 644				0	37 765,57 €
Fingerling de Brochet				0			12 500	12 500	8 440,20 €
Perche	161	23	180	364				0	3 868,90 €
Sandre	810	55	87	952	206			206	19 433,80 €
Total Carnassiers	2 633	78	2 071	4 782	206	0	12 500	12 706	83 819,91 €
Truite Arc en Ciel	5 888	750	7 164	13 802				0	96 769,96 €
Truite Fario			3 540	3 540				0	31 069,74 €
Saumon de Fontaine			10	10				0	86,38 €
Totaux Truites	5 888	750	10 714	17 352	0	0	0	0	127 926,08 €
TOTAUX TOUT POISSON	24 459	3 369	17 266	45 093	206	0	12 500	12 706	293 334,46 €

Synthèse effectuée grâce aux procès-verbaux d'alevinage réalisés par les Agents de Développement ou données transmises par 60 AAPPMA (Les alevinages des AAPPMA de Anost, Charnay-lès-Chalon, Gergy, Lugny, Perrecy-les-Forges et Saint-Maurice-les-Châteauneuf ne sont pas intégrés à cette synthèse).

Pour l'année 2024, près de 45 Tonnes de poissons, toute espèce confondue (pour les données connues), ont été déversées dans nos cours d'eau et plans d'eau du département. C'est 2 Tonnes de moins que l'année 2023.



Ces alevinages sont réalisés en très grande partie par les AAPPMA du département. Certains sont néanmoins pris en charge par la Fédération de pêche de Saône-et-Loire.

Responsables : Cyril Colin

BILAN DES PÊCHES D'ETANGS REALISES PAR LA FEDERATION

En plus des empoissonnements, des vidanges d'étangs sont réalisées sous la responsabilité de Cyril Colin, chargé de développement à la Fédération de Pêche.



Ces opérations se déroulent sur une période de 4 mois en automne et en hiver. Cette mission est réalisée à l'aide d'un camion d'alevinage. Afin de respecter les règles sanitaires, un protocole strict de nettoyage et d'entretien de tout le matériel est mis en œuvre avant chaque pêche d'étang. Il convient aussi de veiller à la traçabilité du poisson (provenance du poisson, état sanitaire, espèce invasive ou pas, ...).

Date	Nom de l'étang	Commune de l'étang	Pour AAPPMA de	Lieu de déversement	Quantité déversée
05-janv	Etang Chanceveau	Saillenard	St Germain du Bois	Etang Coran	2 Kg de Sandre, 258 Kg de Carpe, 90 g de Carrassin et 20 Kg de Brème
				Etang des Blaudes	60 Kg de Sandre
				La Guyotte à Mervans	285 Kg de Brème
				Pisciculture Val de Saône	253 Kg de Silure et 1050 Kg de Carrassin
				Etang Chanceveau	70 Kg de Sandre, 10 Kg de Black-Bass et 1200 Kg de Carpe
25-janv	Etang Balard	St Germain du Bois	St Germain du Bois	Etang des Blaudes	43 Kg de Brochet
				Etang Titard	150 kg de Gardon et 229 Kg de Carpe
				Etang Chanceveau	151 Kg de Gardon et 44 Kg de Brochet
23-févr	Etang Ruilly	Gergy	Chalon sur Saône	La Saône à Allériot	722 Kg de Carpe
				La Saône à Chalon sur Saône	703 Kg de Carpe
				Etang Prin	100 Kg de Gardon et 26 Kg de Brochet
				Etang des Près de Droux	75 Kg de Gardon et 25 Kg de Brochet
				La Cornes à Lux	25 Kg de Brochet
				La Saône à Lux	237 Kg de Carpe
31-oct	Etang Moulinot	Bouhans	Chalon sur Saône	Etang Prin	67 Kg de Gardon
				Carpodrome étang Prin	40 Kg de Carpe
07-nov	Etang de la Queue du Bois	Toutenant	Chalon sur Saône	Etang Prin	432 Kg de Gardon
			Saint Léger sur Dheune	Canal du Centre à St Léger	8 Kg de Perche, 409 Kg de Gardon et 100 Kg de Carpe
			FD 71	Carpodrome étang des Moines	410 Kg de Carpe
08-nov	Etang Voillot	Devrouze	St Germain du Bois	Etang Titard	17 Kg de Tanche, 350 Kg de Carpe et 150 Kg de Gardon
				Etang Chanceveau	22 Kg de Brochet, 308 Kg de Carpe et 177 Kg de Gardon
14-nov	Etang Neuf	St Vincent en Bresse	Louhans	Etang de la Bardière	14 Kg de Brochet, 11 Kg de Tanche, 24,5 Kg de Black-bass et 57 Kg de Gardon
				Le Solnan à Louhans	15 Kg de Brocheton
				La Seille à Louhans	18 Kg de Brocheton
15-nov	Etang la Sablonnière	Mervans	Louhans	Etang de la Bardière	130 Kg de Gardon, 35 Kg de Carpe et 5 Kg de Brochet
				Etang Meunier	5 Kg de Brochet et 145 Kg de Carpe
				Coupure de Sornay	15 Kg de Brochet
				La Seille à Louhans	48 Kg de Brochet
18-nov	Lac de Marcenay	Marcenay (01)	Fédération de Pêche de Côte d'Or	Gravière d'Obstrée	57 Kg de Brocheton, 571 Kg de Brochet, 768 Kg de Gardon, 29 Kg de Perche, 17 Kg de Sandre et 271 Kg de Tanche
19-nov	Lac de Marcenay	Marcenay (01)	Fédération de Pêche de Côte d'Or	Etang G13-14 et G2	103 Kg de Brocheton, 181 Kg de Tanche, 272 Kg de Gardon, 139 Kg de Perche et 1 Kg de Sandre
20-nov	Etang la Charme	Thurey	Verdun sur le Doubs	La Saône à Les Bordes	122 Kg de Carpe et 20 Kg de Grosse Carpe
			Chalon sur Saône	Carpodrome étang Prin	230 Kg de Carpe
				Etang Prin	173 Kg de Gardon et 10 Kg de Black-Bass
				Etang des Près de Droux	58 Kg de Black-Bass
27-nov	Barrage de Sault	Prémilhat (03)	Fédération de Pêche Allier	Etang Herculat	328 Kg de Sandre, 3116 Kg de Carpe
28-nov	Barrage de Sault	Prémilhat (03)	Fédération de Pêche Allier	Etang Montmurier	270 Kg de Gardon et 230 Kg de Carpe
29-nov	Etang Neuf	Clux-Villeneuve	Verdun sur le Doubs	La Saône à Les Bordes	150 Kg de Carpe
			St Germain du Bois	Etang la Tuilerie	117 Kg de Gardon
				Etang des Blaudes	34 Kg de Brochet, 447 Kg de Carpe et 173 Kg de Gardon
13-déc	Etang Neuf	Thurey	Iguerande	Grande Gravière d'Iguerande	194 Kg de Carpe et 126 Kg de Gardon
17-déc	Etang la Chaumée	Allériot	Chalon sur Saône	Lac des Près St Jean	45 Kg de Carpe
				Darse de Saint Marcel	237 Kg de Carpe
				Etang des Près de Droux	66 Kg de Gardon
20-déc	Etang Batardeau	Marcigny	Marcigny	Canal de Roanne à Digoin	267 Kg de Gardon
				Etang des Vernes	369 Kg de Carpe

Au total, 17 pêches d'étangs ont été réalisées au cours de l'année 2024, c'est 6 pêches d'étangs de plus que l'année 2023. Ces opérations ont permis aux AAPPMA et à la Fédération d'empoissonner plus de 11,5 Tonnes de poissons dans les cours d'eau et plans d'eau du département. C'est cinq tonnes de plus que l'année 2023. Au final, cela nous donne par espèce :

- 6 531 Kg de Carpes,
- 20 Kg de Grosses Carpes,
- 2 643 Kg de Gardons,
- 305 Kg de Brèmes,
- 28 Kg de Tanches,
- 253 Kg de Silures,
- 1 140 Kg de Carrassins,
- 306 Kg de Brochets,
- 33 Kg de Brochetons,
- 103 Kg de Black-Bass,
- 132 Kg de Sandres,
- 8 Kg de Perches.



VIDANGE DES ETANGS FEDERAUX

En début d'année 2024, l'étang Chanceveau, propriété de la Mairie de Saillenard en conventionnement avec l'AAPPMA de Saint-Germain-du-Bois et la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire a été vidangé pour enlever les silures qui proliféraient. Cette vidange a permis également de faire un état des lieux de la population piscicole présente dans l'étang. Au total ce sont plus de 3 tonnes de poissons qui ont été pêchés :

- 305 Kg de Gardon/Brème,
- 1 458 Kg de Carpe,
- 1 140 Kg de Carrassin,
- 253 Kg de Silure,
- 132 Kg de Sandre,
- 10 Kg de Black-Bass.

En fin d'année 2024, l'étang Batardeau, propriété de la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire, géré par l'AAPPMA de Marcigny a été vidangé pour réaliser des travaux, courant d'année 2025, afin de réparer des fuites sur l'une des berges causées par des galeries d'écrevisses. Au total ce sont plus de 600 Kg de poissons qui ont été pêchés :

- 369 Kg de Carpe,
- 267 Kg de Gardon,
- 5 Kg de Tanche,
- 12 Kg de Brochet,
- 10 Kg de Perche.

Afin de réaliser au mieux les travaux, l'étang sera laissé en assec toute l'année 2025.

TRANSPORT DE POISSON POUR LES FEDERATIONS DE PECHE VOISINES

La Fédération de Saône-et-Loire a aidé la Fédération de Côte-D'Or pour le transport de poisson lors de la vidange du Lac de Marcenay (commune de Marcenay). Ce sont plus de 2,4 Tonnes qui ont été transportées par la Fédération de Saône-et-Loire sur les 13,6 Tonnes présentes dans l'étang. Voici les quantités par espèce transportées par le camion de la Fédération de Saône-et-Loire :

- 160 Kg de Brochetons,
- 571 Kg de Brochets,
- 1 040 Kg de Gardons,
- 168 Kg de Perches,
- 18 Kg de Sandres,
- 271 Kg de Tanches.

La Fédération a également aidé la Fédération de l'Allier pour le transport de poisson lors de la vidange du Barrage de Sault (commune de Prémilhat). Ce sont presque 4 Tonnes qui ont été transportées par la Fédération de Saône-et-Loire sur les 5 Tonnes présentes dans l'étang. Voici les quantités par espèce transportées par le camion de la Fédération de Saône-et-Loire :

- 328 Kg de Sandres,
- 3 346 Kg de Carpes,
- 270 Kg de Gardons.



Responsable : Cyril Colin

TRAVAUX ETANG FEDERAL

Au cours de l'année 2024, des travaux ont été réalisés sur l'étangs du Mitant, propriété de la Fédération, situé sur la commune de Gergy.

Pour rappel, courant 2023, l'AAPPMA avait signalé une fuite importante au niveau du déversoir. L'étang a donc été vidangé le 2 décembre 2023. Un état des lieux avec la commission « travaux » a été réalisé et cette dernière a remarqué que l'étang était assez envasé, les berges érodées et que la passerelle située en queue d'étang était très endommagée.

Pour la réalisation des travaux, un dossier de « porter à connaissance » a dû être rédigé et transmis à la Direction Départementale des Territoires. Ce dossier regroupe tous les travaux réalisés, une analyse des sédiments et le protocole de remise en eau. Il a été rédigé par Cyril Colin, chargé de développement à la Fédération de pêche.

Après 11 mois d'assec et des démarches administratives assez longues, différents travaux ont été réalisés :

- Broyage des végétaux avant la réalisation des travaux,
- Désenvasement de la moitié du bief et du fond de l'étang,
- Reprofilage des berges,
- Enrochement de fortifications des berges,
- Réparation et comblement du système de surverse,
- Réparation de la passerelle en queue d'étang,
- Coupe et élagage d'arbres au niveau d'un fil électrique à l'entrée de l'étang.

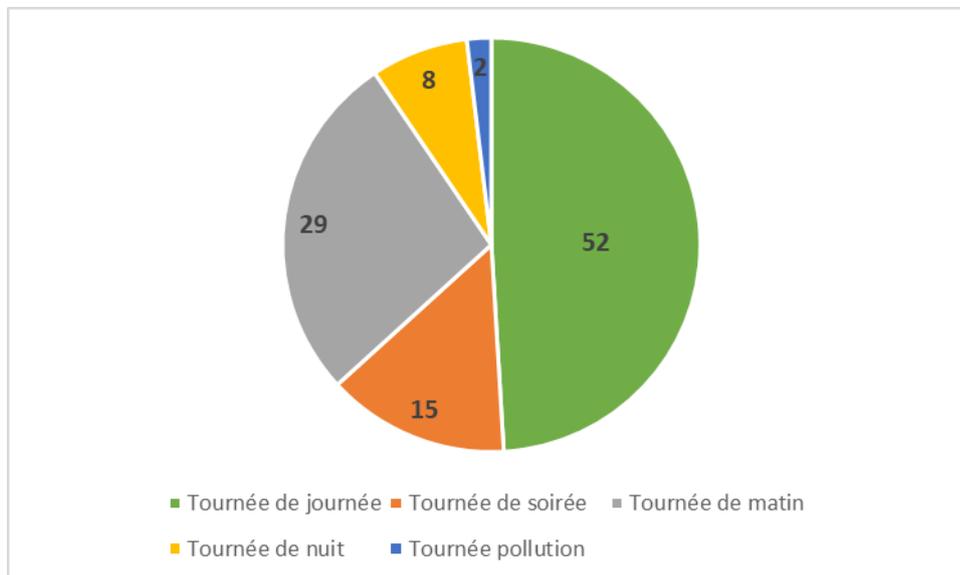
Le coût total des travaux s'élève à 30 012 € financé en intégralité par la Fédération de Pêche.

Responsable : Cyril Colin

SURVEILLANCE DES PÊCHEURS ET DES MILIEUX AQUATIQUES

Action contre les infractions au titre de la police de la pêche et de l'eau

Lors de cette année, les 7 salariés assermentés de la Fédération ont pu réaliser 106 opérations de surveillance et de contrôle des pêcheurs. N'est pas comptabilisé, dans le graphique ci-dessous, l'ensemble des contrôles effectués par les 60 gardes pêche particuliers des AAPPMA.



Cette année encore, une grosse opération de contrôle des pêcheurs la nuit, en collaboration avec la Gendarmerie de Saône-et-Loire (Communauté de brigade de Saint-Germain-du-Plain qui dépend de la compagnie de gendarmerie départementale de Chalon-sur-Saône), la Brigade fluviale de Gendarmerie de Saint-Jean-de-Losne, l'Office Français de la Biodiversité et les gardes pêche particuliers des AAPPMA de Saint-Ambreuil et de Chalon-sur-Saône a été réalisée.

Bilan de ces contrôles de nuit :

→ Plus de 121 pêcheurs contrôlés de nuit,

→ 37 pêcheurs verbalisés (14 Français et 23 étrangers), pour un total de 61 infractions : pêche sans carte, pêche pendant les heures d'interdiction (pêche aux vifs, pêche à l'asticots et aux vers, pêche hors secteur de nuit), pêche avec un nombre de canne supérieur au maximum autorisé, détention de carpes et autres poissons en bourriche ou sac de conservation de nuit.

Une opération de contrôle de nuit en collaboration avec la Brigade fluviale de Gendarmerie de Saint-Jean-de-Losne et une autre avec la Fédération de pêche de l'Ain ont également été effectuées en 2024. Elles ont permis d'aider la Fédération à réaliser des tournées de contrôle des pêcheurs la nuit, sur des secteurs où il n'y pas ou peu de gardes pêche particuliers des AAPPMA.

Bilan de ces contrôles de nuit :

→ Plus de 26 pêcheurs contrôlés de nuit,

→ 10 pêcheurs verbalisés (7 Français et 3 étrangers), pour un total de 11 infractions : pêche sans carte, pêche pendant les heures d'interdictions (pêche aux vifs, pêche à l'asticots et aux vers, pêche hors secteur de nuit), pêche avec un nombre de canne supérieur au maximum autorisé, détention de carpes et autres poissons en bourriche ou sac de conservation de nuit.



Sur l'ensemble des contrôles effectués dans le département, 50 infractions ont fait l'objet de procès-verbaux, rédigés par les agents de la Fédération. 46 procès-verbaux ont été également rédigés par les Brigades de Gendarmerie ou l'Office Français de la Biodiversité en compagnie des agents de la Fédération. Il y a eu au total 96 procédures pour l'année 2024.

2 journées d'action au titre de la police de l'eau ont été réalisées par le personnel de la Fédération. Ces journées consistent à de la surveillance, la rédaction de rapports de constatation ou un apport des connaissances du terrain et du milieu piscicole auprès de l'Office Français de la Biodiversité.

Responsable : Cyril Colin

Soutien et formation des gardes pêche particuliers des AAPPMA

En 2024, il y a eu moins de soutien auprès des gardes pêche particuliers des AAPPMA. Au total 15 journées ont été réalisées avec eux et les agents de la Fédération réparties de la manière suivante :

- 10 opérations de jour (contrôle, formation, application vigipêche, ...),
- 1 opérations de contrôle en soirée,
- 4 opérations de contrôle la nuit.

Au total, ce sont 115 procédures qui ont été rédigées par les gardes pêche particuliers des AAPPMA en 2024. Toutes ces procédures ont été préalablement vérifiées par les agents de la Fédération avant leurs transmissions aux différents organismes concernés.

Trois journées concernant la mise à jour de la réglementation pêche ont été proposées aux Gardes Pêche Particuliers du département de Saône-et-Loire. Elles ont été effectuées à Digoïn, Blanz y et Mâcon. 26 personnes ont suivi cette mise à jour. Elles ont permis :

- De réaliser un test des connaissances de la réglementation pêche,
- De faire une mise jour de la réglementation pêche et également de faire un point sur les problématiques rencontrées par les Gardes Pêche Particuliers des AAPPMA lors de leurs sorties,
- De rédiger un Procès-Verbal,
- Et de faire une mise en situation de contrôle de pêche.

Une formation initiale des Gardes Pêche Particuliers (Module 1 et 3) sur deux jours a été réalisée pour la mise en place de 6 nouveaux gardes pêche particuliers dont 3 pour des AAPPMA de notre département.

Responsables : Thomas Breton et Cyril Colin

INFRACTIONS PÊCHE RELEVÉES AYANT ENTRAÎNÉ LA REDACTION DE PROCÈS VERBAUX

	Agent de développement de la Fédération	Agents de la Fédération + Gardes Pêche Particuliers d'AAPPMA	Gendarmerie Nationale + Agents de la Fédération	Agents OFB + Agents de la Fédération	Gardes Pêche Particuliers d'AAPPMA	nombre total
Violation d'une interdiction ou manquement à une obligation édictée par décret ou arrêté de police pour assurer la tranquillité, la sécurité ou la salubrité publique					6	6
Pêche en eau douce sans la permission du titulaire du droit de pêche	4					4
Pêche en eau douce à la ligne dans une réserve temporaire de pêche	6				20	26
Pêche de nuit de poisson d'eau douce n'ayant pas la taille réglementaire		1				1
Pêche en eau douce, la nuit, avec filet, engin ou instrument de pêche prohibés		1			4	5
Pêche, de nuit, en eau douce avec un nombre d'engins ou d'instruments supérieur au maximum autorisé			1		1	2
Pêche en eau douce pendant les heures d'interdiction		14	20	5	24	63
Pêche d'un nombre de salmonidés supérieur à celui autorisé	1				4	5
Pêche en eau douce, à l'aide de procédé ou mode de pêche prohibé	1				5	6
Pêche en eau douce avec un nombre d'engins ou d'instruments supérieurs au maximum autorisé	1	1			5	7
Pêche en eau douce avec filet, engin ou instrument de pêche prohibé	2					2
Pêche en eau douce où le droit de pêche appartient à l'état avec plusieurs lignes	2					2
Pêche sans faire partie d'une A.A.P.P.M.A. et sans avoir acquitté la CPMA	12	2	4	1	34	53
Pêche en eau douce avec filet et engin à partir d'écluse ou de barrage sur une distance de 200 mètres	1					1
Maintien en captivité, la nuit, de carpe capturée par un pêcheur amateur aux lignes					4	4
Non-respect d'un arrêté préfectoral ordonnant la remise à l'eau immédiate du poisson capturé en eau douce		1	15		8	24
	30	20	40	6	115	211

SUITE DONNÉE AUX PROCÈS-VERBAUX

	Règlement amiable accepté	Proposition amiable non acceptée	Classement sans suite (non conforme, erreur adresse)	Traitement du Procès Verbal au civil en cours	Procédure pénale en attente	nombre total
Violation d'une interdiction ou manquement à une obligation édictée par décret ou arrêté de police pour assurer la tranquillité, la sécurité ou la salubrité publique	3	1	2			6
Pêche en eau douce sans la permission du titulaire du droit de pêche	4					4
Pêche en eau douce à la ligne dans une réserve temporaire de pêche	13	1	8	1	3	26
Pêche de nuit de poisson d'eau douce n'ayant pas la taille réglementaire				1		1
Pêche en eau douce, la nuit, avec filet, engin ou instrument de pêche prohibés	5					5
Pêche, de nuit, en eau douce avec un nombre d'engins ou d'instruments supérieur au maximum autorisé	2					2
Pêche en eau douce pendant les heures d'interdiction	56		1	5	1	63
Pêche d'un nombre de salmonidés supérieur à celui autorisé	3			2		5
Pêche en eau douce, à l'aide de procédé ou mode de pêche prohibé	3	1	1	1		6
Pêche en eau douce avec un nombre d'engins ou d'instruments supérieurs au maximum autorisé	5		1		1	7
Pêche en eau douce avec filet, engin ou instrument de pêche prohibé			1		1	2
Pêche en eau douce ou le droit de pêche appartient à l'état avec plusieurs lignes	0			2		2
Pêche sans faire partie d'une A.A.P.P.M.A. et sans avoir acquitté la CPMA	23	8	13	9		53
Pêche en eau douce avec filet et engin à partir d'écluse ou de barrage sur une distance de 200 mètres			1			1
Maintien en captivité, la nuit, de carpe capturée par un pêcheur amateur aux lignes	4					4
Non-respect d'un arrêté préfectoral ordonnant la remise à l'eau immédiate du poisson capturé en eau douce	23		1			24
	144	11	29	21	6	211

Suite à décision du Conseil d'Administration de la Fédération, lorsqu'un Procès-Verbal est dressé par un Garde Pêche Particulier d'AAPPMA, la Fédération reverse 40 % de la somme réglée par le contrevenant. Aussi, pour 2024, 5 232 € ont été reversés aux AAPPMA concernées (27 PV sont encore en cours de traitement).

ACTIVITE TECHNIQUE

LES ÉTUDES PISCICOLES

Suivis 2024 de la reproduction du brochet en Saône-et-Loire



*Pêche électrique au bras mort du Petit Fleury – Fleuve Loire,
commune de Bourbon-Lancy*



Juvénile de brochet

La Fédération réalise chaque année un suivi de la reproduction du brochet au sein de diverses zones humides annexes des cours d'eau de Saône-et-Loire. Ce suivi est réalisé à la fois sur des frayères aménagées et sur des frayères naturelles. Il consiste, à la fin du printemps, en un inventaire par pêche électrique des juvéniles de brochet dans les frayères.

En 2024, ces inventaires ont été réalisés sur 28 zones humides. La saison de reproduction a été marquée par des débits importants qui ont permis sur la plupart des sites toutes les étapes de la reproduction du brochet : migration des géniteurs vers les frayères, ponte, éclosion et développement des premiers stades, migration des juvéniles vers les cours d'eau. Cette situation hydrologique a été exceptionnelle.

Dans le bassin de la Saône, des juvéniles de brochet ont été observés sur 5 des 19 zones humides étudiées. Ce chiffre assez faible, au vu des conditions hydrologiques de l'année, est à mettre en relation avec l'état dégradé de la population de brochet de la Saône. A noter les bons résultats obtenus sur la frayère du port d'Ormes où la densité de juvéniles n'a jamais été aussi importante depuis plus de 10 ans.

Sur l'Arroux, des juvéniles ont été observés sur 3 des 6 zones humides inventoriées. A noter les fortes densités obtenues sur les frayères des Chaintrés à Etang-sur-Arroux. Sur la Loire, les résultats ont été assez bons avec des juvéniles observés sur 2 des 3 sites inventoriés.

De manière générale, les résultats 2024 sont à relativiser car les juvéniles de brochet ont eu, dans de nombreux cas, la possibilité de migrer vers les cours d'eau avant la date de l'inventaire. Malgré tout, les résultats semblent montrer une absence de reproduction surtout là où les populations de brochet sont les plus dégradées (Saône et son affluent la Seille).

Cours d'eau	Nom du site	Commune	Date	Nombre de juvéniles	Densité en indiv./1000 m ²
Saône	Bief du Triot	Ecuelles	15/5		
	Zone humide du Pâquier des Bordes	Les Bordes	15/5		
	Lône du Breuil	Gergy	16/5		
	Lône de Teppe Turenne	St-Loup-de-Varennes	16/5		
	Lône d'Uchizy	Uchizy / farges-les-Mâcon	17/5	1	1,9
	Zone humide du Pâquier de Gigny	Gigny-sur-Saône	21/5		
	La Siarde	Gigny-sur-Saône	22/5		
	Mare du Gouas	Gigny-sur-Saône	22/5		
	Mares de St-Germain	St-Germain-du-Plain	22/5		
	Frayère du Port d'Ormes	Ormes	21/5	17	60,7
Grosne	Frayère du moulin de Laheue	Lalheue	21/6	1	3,6
	Frayère du Grand Recard	Marnay	21/6		
	Bras mort de Chassignolles	Bonnay / Malay	23/5		
	Bras mort du Buisson de Pras	Sigy-le-Châtel	23/5		
	Bief de la Prairie	Sailly	23/5		
Seille	Zone humide du Pont de la Barque	Louhans	14/5	6	21,4
	Bief de Bourgchateau	Louhans	14/5		
	Bief Colas	Jouvençon	16/5		
	Zone humide du Prés des Saules	Cuisery	14/5	3	10,7
Loire	La Ganche	Vitry-sur-Loire	10/6	3	10,7
	Le Petit Fleury aval	Bourbon-Lancy	10/6	4	14,3
	Le Petit Fleury amont	Bourbon-Lancy	10/6		
Arroux	Bras mort de Chambon	Autun	6/5	2	7,1
	Bras mort de la Locaterie	Autun	6/5		
	Zone humide des Petits Lancerons	Laizy	13/5		
	Zone humide du Guilloury	Autun / Monthelon	6/5		
	Baisse des Chaintrés amont	Etang-sur-Arroux	6/5	266	24,2
	Baisse des Chaintrés aval	Etang-sur-Arroux	6/5	97	171,7

Liste des zones humides inventoriées en 2024 et quantités de juvéniles observés (en jaune : densité faible ; en vert : densité moyenne ; en bleu : densité forte)

Le rapport 2024 est en cours de rédaction. Il sera disponible sur la page internet suivante (où se trouvent aussi les rapports relatifs aux suivis précédents) : <https://www.peche-saone-et-loire.fr/gestion-des-milieux/etude/etude-piscicole-et-astacicole/suivi-departemental-de-la-reproduction-du-brochet/>

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25%)

AAPPMA concernées : Autun, Bourbon-Lancy, Chalon-sur-Saône, Charnay-lès-Chalon, Cuisery, Etang-sur-Arroux, Gergy, Louhans, Ormes, Saint-Ambreuil, Saint-Germain-du-Plain, Salornay-sur-Guye, Tournus, Verdun-sur-le-Doubs

Participation au projet Biodiver'Saône (CNRS)



La lône d'Uchizy

Un projet de recherche visant à analyser le rôle de l'hétérogénéité des habitats de la Saône dans la biodiversité piscicole et à mesurer l'efficacité des projets de restauration dans le maintien des espèces piscicoles locales, par l'analyse de la dynamique spatio-temporelle des espèces piscicoles a été lancé en 2024 par le CNRS.

La Fédération a participé à ce projet de recherche par la mise en œuvre d'inventaires piscicoles sur la Saône sur 2 stations (à Ecuelles et à Uchizy) et sur 5 lônes réparties le long de la Saône (bief du Triot à Ecuelles, Lône du Pâquier des Bordes aux Bordes, lône du Breuil à Gergy, zone humide de Tepe-Turenne à St-Loup-de-Varennes et lône d'Uchizy à Uchizy).

Ce travail a abouti à la rédaction d'un premier article scientifique soumis à la revue « Science of The Total Environment (IF. 8.2) » : « *Effects of lateral hydrological connectivity on the taxonomic and functional structure of fish communities in Saône River floodplains (France): implications for non-native species distribution* ». D'autres articles scientifiques seront rédigés dans le cadre de ce projet.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : CNRS (100 %)

AAPPMA concernées : Chalon-sur-Saône, Charnay-lès-Chalon, Gergy, Tournus, Verdun-sur-le-Doubs

Etude de la température de l'eau au cours de l'été 2023 sur deux affluents de la Guye : la Gande et le Brennon



Le Brennon, un cours d'eau qui se réchauffe l'été, notamment en raison de l'absence de ripisylve

Parmi toutes les altérations qui affectent la qualité écologique des rivières de Saône-et-Loire, l'altération du métabolisme thermique des cours d'eau est une des problématiques importantes affectant le bon déroulement du cycle écologique de certaines espèces de poissons telles que la truite commune et certaines de ses espèces accompagnatrices (chabot, lamproie de Planer, ...). Dans un contexte de réchauffement climatique, les suivis thermiques estivaux des rivières permettent de mieux appréhender les modifications des régimes thermiques des milieux aquatiques et les conséquences qui en découleront pour les espèces piscicoles. Ils peuvent aussi permettre d'anticiper en prévoyant quelques actions de restauration ou de gestion qui pourraient permettre de limiter le réchauffement des eaux.

Dans le cadre du Contrat de rivière Grosne, 2 petits cours d'eau, le Brennon et la Gande, peu étudiés jusque-là, ont fait l'objet d'un suivi thermique estival au cours de l'été en vue de proposer des actions de restaurations pertinentes.

33 sondes de mesure de la température de l'eau ont ainsi été disposées sur ces deux cours d'eau et leurs principaux affluents, au cours de l'été 2023, afin d'estimer si le métabolisme thermique estival des ruisseaux et rivières du bassin pouvait être limitant pour le développement des populations piscicoles.

Dans le contexte d'un été 2023 chaud, se classant au 6ème rang des étés les plus chauds depuis 1947 en Bourgogne - Franche-Comté, aucune rivière de ces bassins versants n'a conservé des eaux fraîches. Si ce résultat est en partie lié aux conditions météorologiques, il apparaît clairement que certaines altérations d'origine anthropiques contribuent largement aux températures excessives observées dans ces cours d'eau : la dégradation de la ripisylve sur la totalité des cours d'eau étudiés (entre 40 % et 90 % du linéaire des cours d'eau étudiés ont une ripisylve absente ou clairsemée) et l'impact des plans d'eau implantés sur cours d'eau (5 identifiés sur le bassin de la Gande).

Dans ces conditions, les espèces piscicoles les plus sensibles ne peuvent survivre ou sont très menacées : la truite fario et chabot sont ainsi les plus impactées et dans une moindre mesure le vairon et le spirilin.

Agir sur les pressions identifiées permettrait d'améliorer le fonctionnement écologique des rivières du bassin et garantirait le maintien d'un bon état écologique malgré la hausse des températures de l'air. La mise en œuvre par l'EPAGE Grosne d'un programme de restauration de la ripisylve est ainsi essentielle, tout comme la mise en œuvre d'actions visant à limiter l'impact thermique des plans d'eau. Dans le bassin de la Gande, il a donc été proposé de restaurer la ripisylve sur des ruisseaux de tête de bassin fréquentés par l'écrevisse à pattes blanches sur un linéaire de 10 km environ et de mettre en œuvre des actions visant à limiter l'impact thermique de 5 plans d'eau. Sur le bassin du Brennon, il est proposé de restaurer l'ensemble des tronçons de tête de bassin où la ripisylve est dégradée, ce qui représente un linéaire de 9,5 km.

Le rapport d'étude finalisé en 2024 est disponible sur le site internet de la Fédération : <https://www.peche-saone-et-loire.fr/gestion-des-milieux/etude/etude-piscicole-et-astacicole/metabolisme-thermique-des-rivieres-des-bassins-de-la-gande-et-du-brennon-au-cours-de-lete-2023/>

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25%)

AAPPMA concernée : Salornay-sur-Guye

Suivi thermique de deux petits affluents de la Saône vers Sennecey-le-Grand : le Bief de Merdery et le ruisseau de Sennecey

Parmi toutes les altérations qui affectent la qualité écologique des rivières de Saône-et-Loire, l'altération du métabolisme thermique des cours d'eau est une des problématiques importantes affectant le bon déroulement du cycle écologique des espèces de poissons. Dans un contexte de réchauffement climatique, les suivis thermiques estivaux des rivières permettent de mieux appréhender les modifications des régimes thermiques des milieux aquatiques et les conséquences qui en découleront pour les espèces piscicoles. Ils peuvent aussi permettre d'anticiper en prévoyant quelques actions de restauration ou de gestion, ce qui pourraient permettre de limiter le réchauffement des eaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une démarche de gestion concertée de 2 petits affluents rive gauche de la Saône s'écoulant à proximité de Sennecey-le-Grand, le Bief de Merdery et le ruisseau de Sennecey, la Fédération de pêche a mis en place un suivi thermique de ces cours d'eau au cours de l'été et de l'automne 2024.

Ce suivi vient en complément d'autres mesures réalisées par un bureau d'études en vue de proposer des actions de restaurations pertinentes à mettre en place pour restaurer ces cours d'eau très dégradés.

Le compte-rendu relatif à ce suivi est en cours de rédaction.

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FDAAPPMA 71 (50 %)

AAPPMA concernée : Ormes

Suivi piscicole du bassin de la Dheune en amont de Chagny



Inventaire piscicole par pêche électrique dans la Vielle

La Fédération a réalisé un état des lieux des peuplements piscicoles des cours d'eau du bassin de la Dheune en amont de la commune de Chagny pour le compte du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin Versant de la Dheune. L'objectif de ce travail était d'apporter au Syndicat des éléments de connaissances complémentaires pour les cours d'eau de la Dheune amont et ses affluents (le Foulot, la Vielle et la Cosanne).

L'étude des peuplements piscicoles des rivières du bassin versant amont de la Dheune a montré des peuplements piscicoles « perturbés » à « dégradés » suivant les secteurs.

Les espèces sensibles bio-indicatrices étaient absentes (lote, lamproie de planer) ou trop faiblement représentées (truite, chabot, barbeau). *A contrario*, les espèces tolérantes et ubiquistes (chevesne, goujon) dominaient les peuplements piscicoles.

La composition des peuplements piscicoles des rivières du bassin amont de la Dheune témoignait donc d'un état écologique plutôt « moyen » à « médiocre » en 2023.

Des actions pourraient être entreprises pour améliorer la situation, en agissant avec stratégie et en privilégiant les rivières où les espèces patrimoniales les plus sensibles subsistent encore.

Ainsi, les futures actions du contrat de rivière devraient privilégier le maintien et l'amélioration des populations de truites encore existantes sur la Vielle et la Cosanne.

Le rapport d'étude est disponible sur le site internet de la Fédération : <https://www.pecche-saone-et-loire.fr/gestion-des-milieus/etude/etude-piscicole-et-astacicole/etude-piscicole-des-rivieres-du-bassin-de-la-dheune-2023/>

Responsables : Camille Marcon, Rémy Chassignol

Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (32 %), FDAAPPMA 71 (18 %)

AAPPMA concernée : Ecuisses, Saint-Bérain-sur-Dheune, Saint-Léger-sur-Dheune, Dennevy, Chagny.

Suivi piscicole du bassin de la Somme

Le bassin de la Somme n'avait jamais fait l'objet de démarche de gestion intégrée de l'eau. Dans le cadre du lancement du Contrat Territorial Arroux Morvan Somme, il est apparu nécessaire de réaliser un état des lieux des peuplements piscicoles des cours d'eau du bassin. Cette étude a permis d'affiner le diagnostic de l'état des cours de ce bassin et de contribuer à la définition d'objectifs de restauration cohérents.

Des inventaires piscicoles par pêche électrique ont été réalisés en septembre 2023 le long de la Somme, de la Valence, du ruisseau de Saint-Siacre et du ruisseau de Barnaud.

L'étude des peuplements piscicoles des rivières du bassin de la Somme a montré des peuplements piscicoles « perturbés » à « dégradés » suivant les secteurs.

Les espèces sensibles bio-indicatrices étaient absentes en 2023 (truite et anguille) ou trop faiblement représentées (chabot, lote, barbeau, brochet). *A contrario* les espèces tolérantes et ubiquistes (chevesne, goujon, spirilin) dominaient largement les peuplements piscicoles.

Cependant, les espèces accompagnatrices de la truite (chabot, vairon, loche franche, lamproie de Planer) étaient bien représentées sur les affluents.

Des données thermiques sur plusieurs années seraient à acquérir afin de comprendre la répartition des espèces sensibles dans le bassin.

La composition des peuplements piscicoles des rivières du bassin de la Somme témoignait donc d'un état écologique plutôt « moyen » à « médiocre » en 2023.

Des actions pourraient être entreprises pour améliorer la situation, en agissant avec stratégie et en privilégiant les rivières où les espèces patrimoniales les plus sensibles subsistent encore.

Ainsi, les futures actions devraient privilégier le maintien des espèces bio-indicatrices (souvent d'eau froide), sensibles à la qualité de l'eau et de son habitat. Les actions entreprises en la faveur de ces espèces sensibles pourraient permettre de lutter contre le réchauffement climatique et d'envisager l'atteinte du bon état écologique.

Le rapport d'étude est disponible sur le site internet de la Fédération : <https://www.peche-saone-et-loire.fr/gestion-des-milieus/etude/etude-piscicole-et-astacicole/etude-piscicole-du-bassin-de-la-somme/>

Responsable : Camille Marcon

Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (33 %), FDAAPPMA 71 (17%)

AAPPMA concernée : Bourbon-Lancy

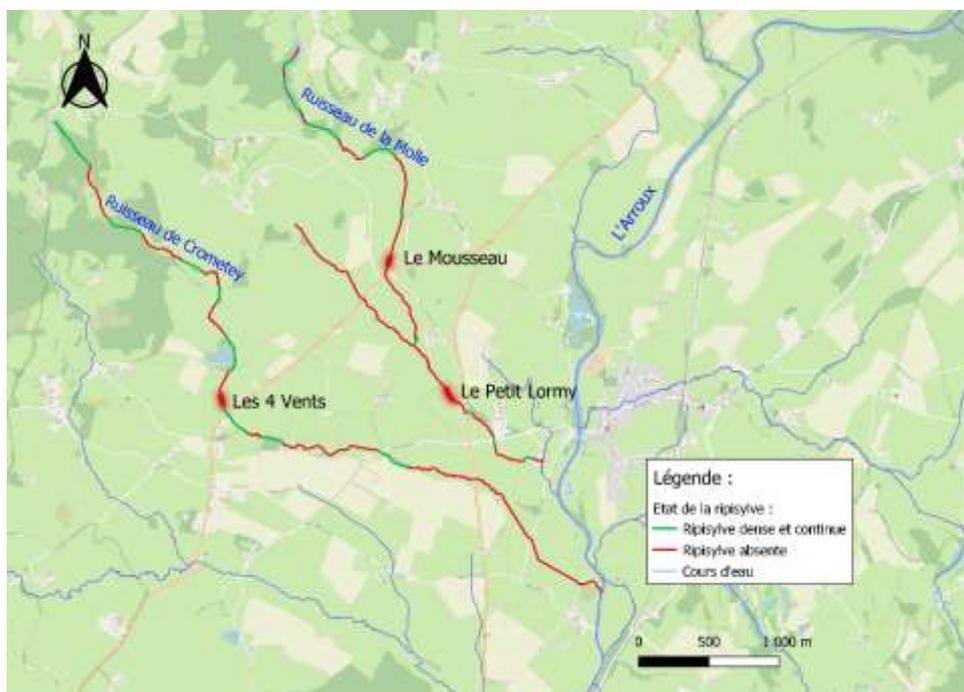
Pêches d'inventaire avant travaux (mise en défens) sur les petits affluents de l'Arroux à Laizy

Des pêches d'inventaires sur deux affluents de l'Arroux à Laizy ont été réalisées par la Fédération pour un suivi avant travaux du Contrat Territorial Morvan Arroux Somme (2022-2027) du Syndicat Mixte des bassin de l'Arroux et de la Somme. Les travaux consistaient principalement à installer des clôtures pour éviter que les vaches piétinent dans le cours d'eau.

Trois stations ont été retenues et ont permis de faire un état initial de la qualité des peuplements piscicoles avant travaux.

L'étude des peuplements piscicoles de ces petits affluents a montré des peuplements piscicoles « très dégradés » en 2024.

Les espèces sensibles bio-indicatrices étaient absentes en 2024 (truite et chabot). A *contrario* les espèces tolérantes et ubiquistes (chevesne, goujon) dominaient largement les peuplements piscicoles.



Localisation des stations de pêche d'inventaire et état de la ripisylve.

Cependant, des espèces accompagnatrices de la truite (vairon, loche franche, lamproie de Planer) ont été retrouvées avec de faibles effectifs dans la station du Petit Lormy et des 4 Vents. La présence de ces espèces pourrait permettre à terme la recolonisation en grand nombre de ces espèces sur ces 2 cours d'eau.

Des données thermiques sur plusieurs années seraient à acquérir afin de comprendre la répartition des espèces sensibles dans le bassin. Actuellement, ces cours d'eau ne profitent d'aucune ripisylve pour les protéger des impacts directs du soleil sur le réchauffement des eaux (avec un déficit qui s'élève entre 69 % et 73 %).

Les travaux (pose de clôtures) auront pour but d'empêcher le piétinement des bovins, mais également de favoriser la repousse spontanée d'arbres en bord de ruisseau.

Une nouvelle campagne de pêche d'inventaire serait à programmer dans 3 ans afin de pouvoir constater un gain écologique dans ces ruisseaux.

Le rapport d'étude est disponible sur le site internet de la Fédération : <https://www.peche-saone-et-loire.fr/gestion-des-milieux/etude/etude-piscicole-et-astacicole/compte-rendu-de-3-peches-de-petits-affluents-de-larroux-a-laizy-2024/>

Responsable : Camille Marcon

Financement : FDAAPPMA 71 (100 %)

AAPPMA concernée : Etang-sur-Arroux

Compte rendu des pêches de la Grosne à St-Pierre-le-Vieux et St-Léger-sous-la-Bussière

La Fédération a procédé à 3 pêches d'inventaire dans la Grosne à St-Léger-sous-la-Bussière et à St-Pierre-le-Vieux. Ces stations sont situées à proximité de la zone de pollution constatée en 2023, qui avait engendré une forte mortalité de poissons.

L'étude des peuplements piscicoles de la Grosne a montré des peuplements piscicoles « perturbés » à « dégradés ». Ces résultats peuvent s'expliquer par le phénomène de réchauffement climatique global subi par les cours d'eau depuis plusieurs années. Ceci est également amplifié par le manque de ripisylve (arbres au bord de l'eau qui favorisent des zones d'ombres pour le cours d'eau) sur le bassin de la Grosne en amont de St-Pierre-le-Vieux. Pour les stations de St-Léger-sous-la-Bussière, la pollution de 2023 a également eu un gros impact sur les densités de poissons de la Grosne.

En 2024, les truites se font très rares. Depuis les années 1990, il a été observé une forte diminution des espèces sensibles (appréciant les eaux claires, froides et courantes) comme la truite, le chabot et la lamproie de Planer principalement. Alors qu'une augmentation des espèces tolérantes au réchauffement des eaux est observée, comme le spirilin, le chevesne et le goujon.

Les résultats de ces pêches sont consultables sur le site internet de la Fédération dans le recueil annuel des inventaires piscicoles : <https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2024/12/Recueil-P%C3%AAche-2024-FD71.pdf>

Responsable : Camille Marcon

Financement : FDAAPPMA 71 (100 %)

AAPPMA concernée : Tramayes

Prospection des populations d'écrevisses à pattes blanches dans la zone Natura 2000 du Pont du Roi

L'écrevisse à pattes blanches, *Austropotamobius pallipes* (APP), est la seule écrevisse autochtone des cours d'eau de Saône-et-Loire. Cette espèce a cependant connu une très forte régression de ses effectifs en raison d'une sensibilité très forte aux dégradations physiques des cours d'eau, aux pollutions et aux agents pathogènes des autres espèces d'écrevisses.

Des inventaires astacicoles réalisés en 2007 et 2013 avaient permis de recenser la présence de l'écrevisse à pattes blanches sur un affluent du ruisseau du Pont du Roi. Ces dernières années, le cours d'eau a subi des épisodes de sécheresses successifs intenses, et il semblait judicieux de refaire un inventaire pour confirmer (ou infirmer) la présence de cette population en 2024.

Le Grand Autunois Morvan, organisme en charge du site NATURA 2000 « Vallon de Canada et barrage du Pont du Roi » a donc missionné la Fédération de pêche pour réaliser de nouveaux inventaires en 2024. Ces inventaires ont permis d'identifier des secteurs du ruisseau où l'écrevisse à pattes blanches était encore présente. Le nombre d'individus et le linéaire colonisé sont cependant très faibles et indiquent que cette population est menacée par les assècs répétés. Ainsi, il serait intéressant d'identifier les pressions existantes qui influent sur le régime hydrologique du cours d'eau.

Responsable : Camille Marcon

Financement : Grand Autunois Morvan (100 %)

AAPPMA concernée : Epinac

Etude des populations de poissons carnassiers de certains grands milieux du département de Saône-et-Loire

Une partie importante du domaine piscicole géré par la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire est constituée de grandes rivières (Saône, Seille, Loire) et par de grands plans d'eau (Lacs du bassin minier). Ces grands écosystèmes aquatiques sont très prisés des pêcheurs de poissons carnassiers. Alors que ce sont les milieux les plus fréquentés par nos pêcheurs, ce sont aussi les milieux pour lesquels les peuplements piscicoles sont les moins bien connus. Les procédés d'échantillonnage de « type pêche électrique » ou pêche au filet que nous pouvons mettre en œuvre en grands milieux sont toujours très ponctuels et pas forcément très efficaces.

Afin de mieux connaître les populations de poisson carnassiers, des carnets de captures ont donc été mis en place.

Dans la continuité des premières enquêtes captures engagées lors de l'année 2019, avec à l'époque un groupe d'une dizaine de pêcheurs de poissons carnassiers de la Seille, la Fédération a élargi ce travail d'étude en proposant un suivi des captures des espèces piscicoles carnassières de certains grands milieux du département de Saône-et-Loire parmi lesquels on peut citer :

- La Seille, la Saône, La Loire et l'Arroux,
- Les lacs du bassin minier et tout principalement le lac de Torcy Neuf, Montaubry, Etang-Berthaud, lac de Saint Amédée et de Torcy Vieux.



Pour ce faire, la Fédération a fait appel aux pêcheurs de poissons carnassiers du département, qui, au moyen d'un site internet dédié, peuvent consigner leurs résultats de pêche.

Le site est accessible à l'adresse suivante : www.fishcapture.fr. En service, depuis le printemps 2021, 384 pêcheurs-enquêteurs sont actuellement inscrits sur le site

En 2024, 977 sorties de pêches ont été renseignées pour un total de poissons carnassiers capturés de 2 648 individus. Les informations récoltées en 2024 sont en cours de traitement, mais les résultats de l'année 2023 sont consultables dans les liens ci-dessous :

Sur la Saône : (synthèse 2021 à 2023) : https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2024/04/1_Resultats_Saone_fishcapture_2023.pdf

Sur la Seille : (synthèse 2021 à 2023) : https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2024/04/1_Resultats_Saone_fishcapture_2023.pdf

Sur la Loire : synthèse 2024) https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2024/11/1_Resultats_Loire_fishcapture_2024_10_15.pdf

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : FDAAPPMA 71 (100 %)

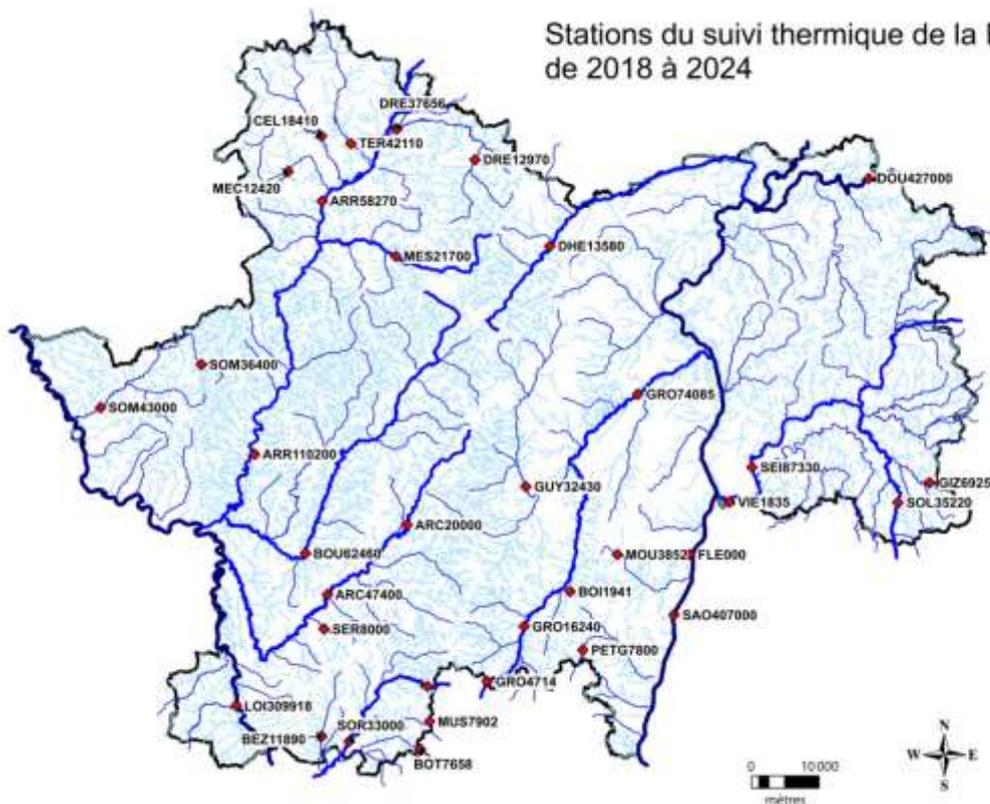
Réseau de suivi thermique des rivières du département

Le réchauffement climatique terrestre est un fait qu'il est aujourd'hui difficile de contester.

Ce réchauffement a des conséquences sur la température des rivières du département de Saône-et-Loire. Ces conséquences se répercutent sur les populations de poissons, car la température est le premier élément qui explique la répartition des espèces piscicoles.

Depuis l'année 2018, la Fédération a mis en place un réseau de suivi thermique permanent à l'échelle du département. A ce jour 36 stations sont équipées d'un enregistreur thermique. La température des cours d'eau est prise toutes les heures. Ce réseau s'étend d'année en année.

Hormis l'analyse de grande tendance statistique, ces données de température nous permettent par exemple de mieux préciser les périodes de frai et de mieux appréhender les périodes de canicules qui sont fortement pénalisantes pour certaines espèces piscicoles (brochet, truite, ...).



Localisation des stations de mesure de la température de l'eau

Le rapport de synthèse de la thermie des cours d'eau du département pour l'année 2024 est actuellement en phase de rédaction. Il sera publié dans le courant du printemps 2025.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse (50 %), FDAAPPMA 71 (50 %)

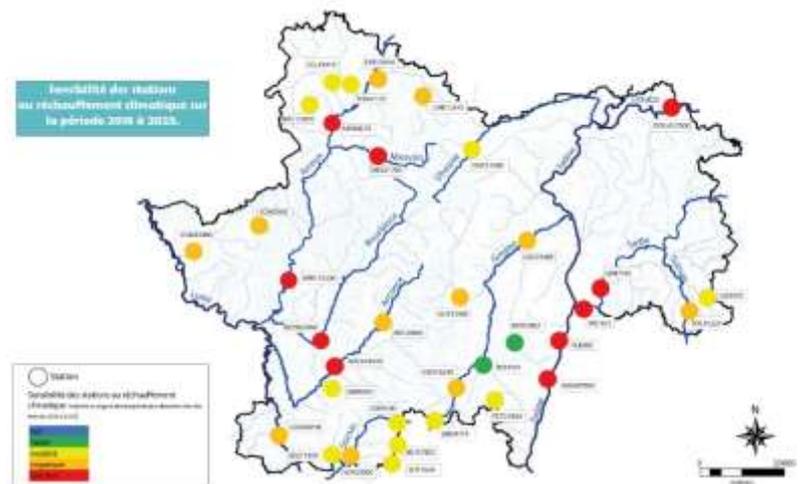
Effet du réchauffement climatique sur la température estivale et les populations piscicoles des rivières et plans d'eau

Grace au réseau de suivi thermique mise en place par la Fédération, une étude des effets du réchauffement climatique sur la température des eaux des rivières en période estivale sur la période 2018 -2023 a pu être rédigée.

Les résultats témoignent malheureusement un réchauffement généralisé des eaux du département.

Sur la période 2018-2023

- 46 % des stations de notre réseau connaissent des pics de chaleurs réguliers et importants (24 à 28°C),
- 23% des stations de notre réseau connaissent des pics de chaleurs extrêmes réguliers (28 à 32°C),
- 29% des stations de notre réseau présentent une sensibilité très forte au réchauffement climatique,
- 31% des stations de notre réseau présentent une sensibilité importante au réchauffement climatique.



Sensibilité des rivières au réchauffement climatique

Des effets sur les poissons

Chaque espèce et chaque stade de développement (œufs, larves, juvéniles, adultes) possèdent un optimum thermique propre.

Dans le cas de notre département, on peut distinguer :

- Les espèces d'eau froide tempérée (<19°C) dont la truite commune et le chabot (<17°C) font partie,
- Les espèces d'eau tempérée chaude (18 -27°C) dont les cyprinidés (chevesne, barbeau fluviatile, carpe) et le brochet font partie,
- Les espèces d'eau chaude (>28°C) dont le black-bass, le sandre et le silure font notamment partie.

Dans notre département, la situation est inquiétante pour la truite commune, où 65 % des stations de suivi en milieu salmonicole connaissent un régime thermique défavorable au bon développement de l'espèce.

Pour le brochet, la situation est aussi préoccupante sur ses milieux de prédilections : plans d'eau et grandes rivières de plaine. La Saône, la Seille, le Doubs l'Arroux, l'Arconce et la Bourbince aval connaissent des régimes thermiques trop élevés l'été pour le bon développement de l'espèce.

Pour en savoir plus voici en téléchargement :

Le rapport d'étude : https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2024/03/Synthese_suivi_thermique_departemental_2018_2023.pdf

Le recueil de fiches synthétiques par station et par année : https://www.peche-saone-et-loire.fr/wp-content/uploads/2024/03/Atlas_chroniques_thermie_resultats_FD71_2018_2023_VF.pdf

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : FDAAPPMA 71

Recensement des zones humides potentiellement favorables à la reproduction du brochet sur l'Arconce entre Charolles et sa confluence avec l'Arconce

Dans le cadre du contrat de restauration de l'Arconce, mené par le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arconce et de ses Affluents, un inventaire des zones humides alluviales en relation permanente ou temporaire avec l'Arconce (annexes hydrauliques) a été réalisé dans le courant de l'année 2024.

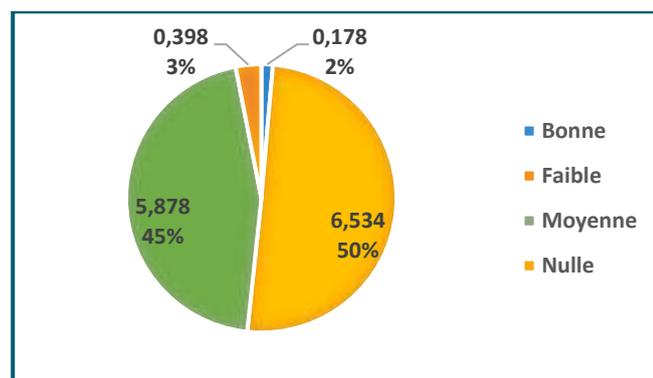
L'objectif était de sélectionner parmi l'ensemble des zones humides, une quarantaine de sites sur lesquels un diagnostic des fonctionnalités pour la reproduction du brochet était entrepris afin de retenir deux zones humides prioritaires pour entreprendre des travaux de restauration pour le frai du brochet.



Bras mort sur la commune de Saint-Didier-en-Brionnaux

L'étude n'est pas encore complètement achevée et les résultats n'ont pas encore été présentés, mais les objectifs ont été atteints.

Depuis Charolles, jusqu'à sa confluence avec la Loire, il a ainsi été identifiées 145 zones humides représentant une surface totale de 30 hectares. 41 de ces zones ont été étudiées. Il est ressorti de l'analyse que les annexes hydrauliques de l'Arconce sont assez peu favorables au bon déroulement de la reproduction du brochet puisque 56 % des sites offrent des potentialités nulles à faibles.



Répartition des fonctionnalités pour la reproduction du brochet en surface (ha)

Deux zones humides ont été retenues pour poursuivre la réflexion et engager des travaux dans les 3 années à venir : 1 bras mort sur la commune Lugny-lès-Charolles et 1 bras mort sur la commune de Poisson.

Responsables : Rémy Chassignol, Thomas Piquet

Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (29 %), FDAAPPMA 71 (21 %)

AAPPMA concernées : Charolles, Varenne-l'Arconce, Paray-le-Monial, Saint-Yan

Participation à l'étude nationale ADN environnemental écrevisse « eCray'ON »

L'écrevisse à pattes blanches, *Austropotamobius pallipes*, a connu une très forte régression de ses effectifs en raison d'une sensibilité très forte aux dégradations physiques des cours d'eau, aux pollutions et à la concurrence avec les autres écrevisses introduites qui peuvent être porteuses de la peste des écrevisses, *Aphanomices astaci* (très néfaste à l'écrevisse à pattes blanches).

Malheureusement, les données disponibles quant à la distribution des écrevisses sont hétérogènes en Saône-et-Loire et celles relatives à l'agent de la peste *A. Astaci* sont quasi-inexistantes.

C'est pourquoi il est apparu essentiel de contribuer à l'élaboration de nouveaux outils utilisant l'ADN environnemental qui pourraient, à terme, simplifier la mise en œuvre des inventaires d'écrevisses et permettre de détecter la peste des écrevisses. La Fédération a donc souhaité s'impliquer dans l'étude nationale « eCray'ON » portée par SCIMABIO en mettant en place le protocole de cette étude sur la population d'écrevisses implantée sur le ruisseau de Gursin et son affluent le ruisseau de Carrèze sur la commune de Suin.

La participation de la Fédération à cette étude a consisté en :

- une campagne de prospection nocturne visant à inventorier la population d'écrevisse à pattes blanches présente sur le cours d'eau,
- une campagne d'échantillonnage ADNe (eau).

La campagne de prospection nocturne a malheureusement permis de constater que la population d'écrevisses à pieds blanc qui était jusqu'en 2016 étendue sur plusieurs kilomètres a considérablement régressé avec un linéaire limité aujourd'hui à quelques centaines de mètres sur les zones de source. Cette régression s'explique par la mise en assec de certains tronçons du ruisseau lors des étés très chauds de 2018, 2020 et 2022.

Les prélèvements d'eau ont bien permis de détecter l'écrevisse à pattes blanches (*A. pallipes*), à l'aval direct de la population inventoriée.

Mais ils ont aussi permis de détecter la présence de l'écrevisse américaine plus en aval, ce que nous ignorions jusqu'alors.

Par ailleurs, le signal ADNe de l'agent responsable de la peste de l'écrevisse a été détecté de façon faible et peu répétable sur les stations amont et aval de l'étude.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : FDAAPPMA 71 (100 %)

ADN environnemental, késako ?

L'ADN environnemental, parfois abrégé en ADNe, est de l'ADN collecté dans l'eau, plutôt que directement sur un organisme. Sa collecte permet, grâce à des outils génétiques d'identifier l'espèce dont il provient.

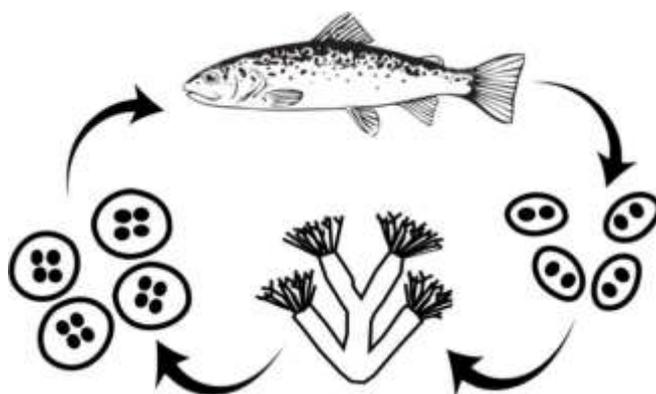


Ecrevisse à pattes blanches

Recherche du parasite tetracapsuloides bryosalmonae et de son hôte principal le bryzoaire Fredericella sultana par détection d'ADN environnemental sur le Méchet

La Maladie Rénale Proliférative, MRP ou PKD pour Proliferative Kidney Disease en anglais est une maladie infectieuse émergente causée par le parasite myxozoaire *Tetracapsuloides bryosalmonae*. Au cours des deux dernières décennies, de plus en plus d'épidémies de MRP ont été reportées au sein de populations de salmonidés d'Europe). Cette maladie est en effet responsable de pertes importantes en aquaculture et de déclin inquiétants des populations de salmonidés sauvages, avec jusqu'à 95 % de mortalité signalée dans les fermes piscicoles. En outre, plusieurs études ont montré que le déclin de la truite fario (*Salmo trutta*) dans les rivières suisses était lié au développement de la MRP.

Ce parasite a un cycle de vie complexe et alterne entre deux hôtes : un poisson salmonidé et un bryzoaire, plus particulièrement de l'espèce *Fredericella sultana*. L'infection chez les poissons peut rester bénigne, mais certains individus développent des symptômes de la maladie, particulièrement lorsque la température de l'eau dépasse les 15°C de façon prolongée. Ces symptômes peuvent aller de la perte d'efficacité liés à des troubles d'acquisition de l'oxygène, pouvant mener dans les cas les plus sévères à une mort par asphyxie. Les jeunes de l'année sont les plus sensibles au développement de la MRP, et les poissons survivant à leur première infection semblent développer une immunité car ils ne redéveloppent pas les symptômes lors d'infections ultérieures.



Cycle parasitaire de Tetracapsuloides

Les spores infectieuses pour les poissons sont émises par les bryozoaires infectés lorsque la température de l'eau atteint 9°C. Les spores entrent dans leur hôte poisson par la peau et les branchies, circulent dans le sang jusqu'à atteindre les reins. Après multiplication, les spores sont excrétées par les truites infectées et vont pouvoir infecter de nouvelles colonies de bryozoaires).

En France, la distribution du parasite et le statut d'infection des populations de salmonidés sauvages restent encore largement méconnus. Le parasite, de par sa taille microscopique et son hôte bryzoaire, de par sa distribution sporadique dans les cours d'eau sont difficilement détectables dans leur environnement. Des outils de détection du parasite et de son hôte bryzoaire par détection d'ADN environnemental ont été développés et utilisés pour cartographier leur présence et estimer leur abondance relative dans les cours d'eau.

La présence du parasite et de son hôte a été recherchée spécifiquement sur le Méchet par la méthode de l'ADNe. Les résultats ont montré que le parasite est présent sur 2 des 3 stations étudiées mais en quantité très faible et non répétable. L'hôte du parasite est lui présent sur les 3 stations. Les truites du Méchet ne sont donc pas à l'abri d'être touchées par la maladie rénale proliférative.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : FDAAPPMA 71 (100 %)

AAPPMA concernée : Autun

Suivis suite à la mortalité piscicole sur la Grosne orientale et la Grosne

Le jeudi 29 juin 2023 vers 13h30, la Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique avait été contactée par téléphone par une riveraine de la Grosne sur la commune de Saint-Léger-sous-la-Bussière pour une pollution de la rivière avec une mortalité importante de poissons et d'écrevisses. Nous nous sommes déplacés le jour même et avons constaté une mortalité importante de poissons (dont beaucoup de truite fario sauvages) et écrevisses signal sur plus de 6 km.

Début janvier 2024, la Fédération s'est rapprochée d'un avocat pour appuyer la plainte déposée par l'AAPPMA de Tramayes. A ce jour, le dossier est toujours en cours et encore en instruction au parquet de Mâcon.



Mortalité sur la Grosne

Dans ce dossier nous avons été amenés à réaliser une estimation de dommage. Nous sommes maintenant dans l'attente de l'avancement de l'instruction.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : FDAAPPMA 71 (100%)

APPMA concernée : Tramayes

LES ÉTUDES DE SUIVI DE TRAVAUX

Suivi après travaux de la Mouge à Azé



La Mouge à Azé – secteur restauré

En 2021, le Conseil Départemental de Saône-et-Loire, dans la cadre du Contrat des rivières du Mâconnais, a réalisé des travaux de restauration de la morphologie du lit de la Mouge en amont du bourg d'Azé aux lieux-dits « Fourgeau » et « La Bouzolle » sur un linéaire de 700 mètres environ.

La Fédération et l'Office Français de la Biodiversité (OFB) ont décidé de porter une étude de suivi avec pour but d'évaluer l'intérêt de ces travaux. Celle-ci comprend :

- une étude de suivi avant travaux entre 2018 (3 ans avant le début des travaux) et 2020,
- Une étude de suivi post travaux qui débute en 2024 (3 années après travaux) pour une durée de 3 ans.

Au cours de chaque année de suivi, la Fédération procède à une campagne d'inventaire piscicole, de mesure de la température de l'eau et de suivi de la qualité de l'eau et l'OFB à une campagne de suivi de la macro-faune benthique.

Par ailleurs, des mesures de la morphologie de la Mouge ont été réalisées une fois avant travaux et seront à nouveau réalisées en 2025.

Le rapport intermédiaire présentant les résultats 2024 est actuellement en cours de rédaction.

Les résultats du suivi avant travaux (2018 à 2020) sont consultables sur le site internet de la fédération : <https://www.peche-saone-et-loire.fr/gestion-des-milieus/etude/suivi-piscicole-pour-travaux-en-riviere/suivi-des-travaux-de-restauration-morphologique-de-la-mouge-en-amont-du-bourg-daze/>

Responsables : Camille Marcon, Julien Maupoux

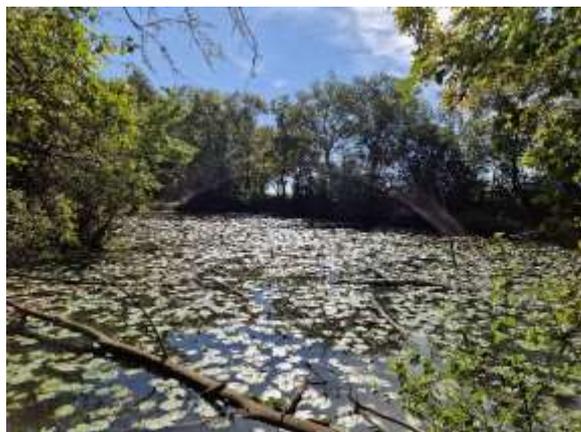
Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (29 %), FDAAPPMA 71 (21 %)

AAPPMA concernée : Saint-Maurice-de-Satonnay

LES TRAVAUX EN RIVIERE

Etude des bras morts de la darse du port de commerce de Mâcon

La restauration de zones humides annexes à la Saône est une action inscrite au Programme de mesure du SDAGE RMC, au Contrat de rivière « Saône, corridor alluvial et territoires associés » et au Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles.



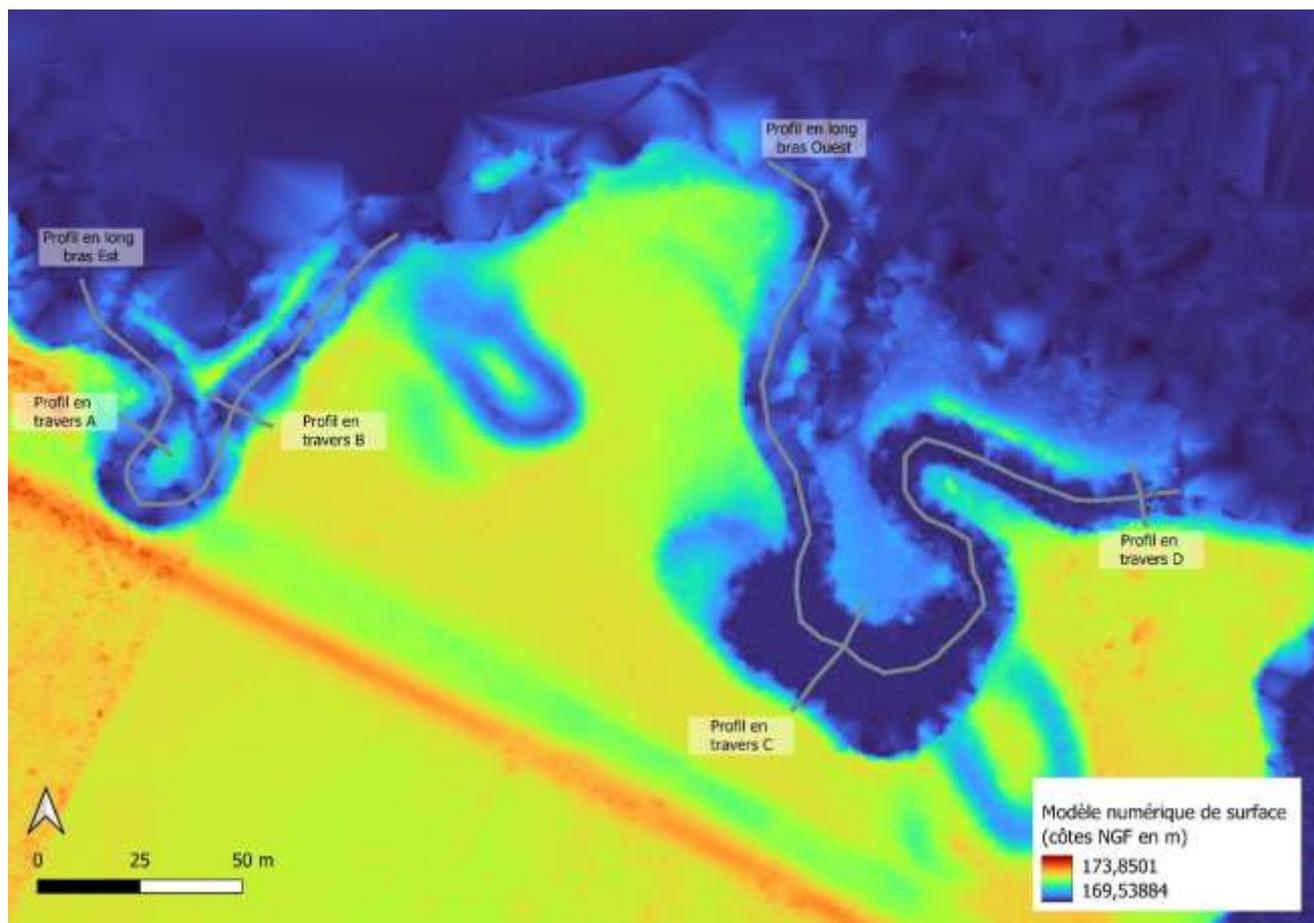
Bras mort de la darse du port de commerce de Mâcon

Afin de proposer de nouvelles actions pour le prochain Contrat de rivière Saône, la Fédération a étudié en 2023/2024 un ensemble de 2 bras mort connectés à la Darse sud de Mâcon, qui elle-même est connectée à la Saône. Ces bras morts correspondent en fait à l'ancien lit de la Petite Grosne qui a été détruit lors de l'aménagement de la darse.

Cette étude a permis d'étudier les caractéristiques actuelles des bras morts de la darse du port de commerce de Mâcon. Les différentes investigations réalisées (relevés topographiques et bathymétriques, inventaire des habitats, inventaire piscicole) ont montré que les fonctionnalités de ces bras sont actuellement limitées. En effet, le site est caractérisé par la quasi-absence de végétation hélophytique de bordure (de type carex, roseaux, ...) et un faible recouvrement par la végétation aquatique, malgré des hauteurs d'eau relativement faibles. De plus, un engorgement généralisé de ces annexes aquatiques a été constaté, avec pour conséquence des hauteurs d'eau relativement faibles.

Alors que ces bras morts sont très bien connectés avec la darse et donc avec la Saône, l'inventaire piscicole réalisé a montré que la densité piscicole était faible, en dehors du pseudorasbora, une espèce exotique envahissante.

Afin d'augmenter les potentialités piscicoles de ces bras morts, il est proposé de mettre en œuvre des travaux qui vont favoriser le développement de communautés végétales herbacées de bordure et de communautés végétales aquatiques, très attractives pour la faune piscicole. Une fois les matériaux de déblais et les arbres retirés, des travaux de diversification des habitats de berge de la darse et de la Saône pourraient aussi être envisagés à proximité de ces bras. A l'issue de cette première étude, une réunion de présentation des résultats doit être organisée pour envisager la mise en œuvre de ces travaux dans le cadre du Contrat de rivière « Saône, corridor alluvial et territoires associés ».



Modèle numérique de surface des bras morts de la darse sud de Mâcon (réalisé à l'aide de données LIDAR fournies par l'IGN)

Le rapport relatif à cette étude est consultable sur le site internet de la Fédération à l'adresse suivante : <https://www.peche-saone-et-loire.fr/gestion-des-milieux/rehabilitation/rehabilitation-zone-humide/etude-des-bras-mort-de-la-darse-du-port-de-commerce-de-macon/>

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25%)

AAPPMA concernée : Mâcon

Etude du bras mort des Petits Lancerons à Laizy et du bras mort du Guilloury à Autun : étude préalable à des travaux de restauration des fonctionnalités piscicoles



Le bras mort du Guilloury à Autun



Le bras mort des Petits Lancerons à Laizy

Une étude de la population de brochet de l'Arroux et de ses zones de reproduction a été réalisée en 2022 et 2023 entre Dracy-St-Loup et Etang-sur-Arroux. Cette étude a montré que la population de brochet de l'Arroux était dégradée dans le secteur Laizy/Etang-sur-Arroux (sud Autun) et que le nombre de zones humides fonctionnelles pour la reproduction du brochet était très faible.

A l'issue de cette étude, 3 zones humides ont été identifiées comme ayant un intérêt potentiel pour la reproduction du brochet et ont été retenues comme prioritaire pour être restaurées :

- la frayère des Chaintrés à Etang-sur-Arroux, déjà étudiée en 2023 et qui sera restaurée par la SMBVAS (syndicat de rivière de l'Arroux) en 2025,
- le bras mort des Petits Lancerons à Laizy,
- le bras mort du Guilloury à Autun.

Pour poursuivre le travail engagé sur la frayère des Chaintrés, le bras mort des Petits Lancerons à Laizy et le bras mort du Guilloury à Autun ont été étudiés en 2024. L'objectif était de réaliser un état des lieux actuel de ces zones humides (relevé topographique, inventaire des habitats, inventaire piscicole, ...) afin de décrire précisément les actions de restauration envisagées.

Cette étude servira de support au SMBVAS qui assurera la mise en œuvre de ces projets inscrits au Contrat Territorial Arroux Mesvrin Somme dès l'automne 2025.

Le rapport relatif au bras mort du Guilloury est en cours de rédaction. Celui relatif au bras mort des Petits Lancerons est disponible sur le site de la Fédération : <https://www.peche-saone-et-loire.fr/gestion-des-milieux/rehabilitation/rehabilitation-zone-humide/etude-du-bras-mort-des-petits-lancerons-a-laizy/>

Responsable : Julien Maupoux

Financement : Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse (50 %), FNPF (25 %), FDAAPPMA 71 (25%)

AAPPMA concernées : Etang sur Arroux, Autun

Réflexion pour l'émergence de travaux pour la restauration des ruisseaux à écrevisses à pieds blancs du bassin de l'Arconce

Sur certains secteurs du bassin de l'Arconce, les ruisseaux les plus protégés abritent encore de petites populations d'écrevisses à pieds blancs, espèce actuellement menacée de disparition.



Ecrevisse à pieds blancs

Pour essayer d'enrayer la régression de l'aire de répartition de l'espèce, des solutions existent. Protéger les lits des cours d'eau du piétinement bovin et restaurer la ripisylve sont des solutions qui peuvent être bénéfiques pour les écrevisses.

Lors de l'été 2024, des prospections nocturnes à la recherche des écrevisses à pieds blancs ont eu lieu afin de trouver de nouvelles zones où des travaux pourraient être entrepris.

Responsable : Rémy Chassignol

Financement : FDAAPPMA 71 (100 %)

PECHES DE SAUVETAGE

Des opérations de pêches de sauvetage par pêche électrique des peuplements piscicoles des cours d'eau sont régulièrement effectuées par la Fédération. Ces opérations mobilisent généralement les différents services de la Fédération : technique, animation et garderie.

● Pêche de sauvetage sur les Canaux pour le compte de Voies Navigables de France :

- le 09/01/24 et le 10/01/24 : Canal du Centre, biefs 18/19, 19/20 et 20/21 Méd (AAPPMA de Saint-Léger-sur-Dheune).

Quantité des poissons capturés : 1 650 kg de carpe, 506 kg de silure, 400 kg de brème, 247 kg de poissons blancs (gardon, rotengle, ablette, tanche), 125 kg de sandre, 117 kg black-bass et 38 kg brochet.

- le 11/01/24 : Canal du Centre, écluse 16 Oc. (AAPPMA de Palinges).

Quantité des poissons capturés : 600 kg de carpe, 135 kg de silure, 85 kg de brème, 40 kg de poissons blancs (gardon, rotengle, ablette, tanche), 35 kg de sandre, 1 kg black-bass et 1 kg brochet.

- le 2/12/24 : bief 5/6 Méd (AAPPMA Ecuisses)

Quantité des poissons capturés : 200 kg de poissons blancs (gardon, rotengle, ablette), 95 kg de brème, 20 kg brochet, 10 kg de silure, 7 kg de sandre.

- le 2/12/24 : bief 24/25 Oc. (AAPPMA de Paray-le-Monial)

Quantité des poissons capturés : 20 kg de poissons blancs (gardon, rotengle, ablette), 20 kg de sandre.

- le 11/12/24 et 12/12/24 : canal du Centre, biefs 14/15, 17/18, 18/19 Méd.

Quantité des poissons capturés : 1 720 kg de carpe, 270 kg de silure, 420 kg de brème, 179 kg de poissons blancs (gardon, rotengle, ablette, tanche), 133 kg de sandre, 50 kg black-bass et 11 kg brochet.

- le 16/12/24 : bief 12/13 Oc. (AAPPMA de Saint-Vallier)

Quantité des poissons capturés : 746 kg de carpe, 567 kg de silure, 140 kg de brème, 27 kg de poissons blancs (gardon, rotengle, ablette, tanche), 110 kg de sandre, 50 kg black-bass et 5 kg brochet.

La Fédération remercie les nombreux bénévoles participant à ces pêches.

Demandeur : Voies Navigables de France

Rivière : Canal du Centre



Illustration des pêches de sauvetage réalisées sur le Canal du Centre en 2024

● **Pêches de sauvetage sur l'Arconce à Charolles**

Demandeur : Eurovia

Contexte : restauration écologique de l'Arconce et chantier de protection de deux canalisations

Lieu : Charolles

Date : 30 mai

● **Pêche de sauvetage sur la Grande Cosne à Damerey**

Demandeur : commune de Damerey

Contexte : assec de la Grande Cosne

Lieu : Damerey

Date : 30 juillet

● **Pêche de sauvetage sur le ruisseau des Gorges de la Combe de Velleret à La Grande Verrière**

Demandeur : Syndication mixte des bassins-versants de l'Arroux et de la Somme

Contexte : travaux de restauration écologique du ruisseau

Lieu : La Grande Verrière

Date : 24 juin

● **Pêche de sauvetage sur le ruisseau de la Sorme à Blanzay**

Demandeur : Bouygues TP

Contexte : travaux RCEA

Lieu : Blanzay

Date : 10 juillet

● **Sauvetage d'écrevisse à pieds blancs sur le ruisseau de Jambles**

Demandeur : Le Grand Chalon

Contexte : travaux de lutte contre le ruissellement viticole

Lieu : Jambles

Date : 9 septembre

● **Pêche de sauvetage sur le ruisseau de Bissy à Lugny**

Demandeur : EHTP

Contexte : travaux de restauration écologique de la Bourbonne dans la traversée du bourg de Lugny

Lieu : Lugny

Date : 23 juillet

● **Prélèvement de poissons pour analyse sur la Somme à Issy-l'Évêque**

Demandeur : ORANO

Contexte : prélèvement de poissons pour analyses dans le cadre du suivi de l'impact des anciennes mines

Lieu : Issy-l'Évêque

Date : 17 septembre

● **Pêche de sauvetage sur la Denante à Vergisson**

Demandeur : FAMY TP

Contexte : travaux de restauration écologique de la Denante

Lieu : Vergisson

Date : 12 novembre

● **Pêche de sauvetage sur le ruisseau du Moulin Neuf à Ciry-le-Noble**

Demandeur : Perrier Terrassement

Contexte : travaux d'aménagement de la RCEA

Lieu : Ciry-le-Noble

Date : 27 novembre

DEVELOPPEMENT DU LOISIR PÊCHE

Restauration de la mise à l'eau d'Ormes

La Fédération est venue en aide à l'AAPPMA d'Ormes pour l'aménagement d'une mise à l'eau. La mise à l'eau concernée, est présente sur la Saône, en rive gauche sur la commune d'Ormes. Le secteur de rivière au niveau de cette dernière est fréquenté par de nombreux pêcheurs et il convient donc de proposer un aménagement qui permette la mise à l'eau de leurs embarcations en toute sécurité. Elle pourra également servir pour la mise à l'eau des embarcations de secours et autres utilisateurs.

Restauration de la mise à l'eau :

- Bétonnage pour descente de bateaux de 3X6 ml sous l'eau et de 3 à 4.5 ml X 12.5 ml sur berge,
- Préparation du sol avant coulage,
- Mise en place de bloc de pierre en périphérie du dallage immergé,
- Pierre de 31.5 en périphérie du dallage,
- Béton coffrage de rive en partie basse et haute, en finition rugueuse,
- Fourniture de béton : 6 000 m3 de béton BPS-C35-XF1F-C10.4S3 CEMIIA42 pour la partie immergée et 8 000 m3 pour la partie extérieure.



Responsable : Cédric Goujon

Financement : Commune d'Ormes (50 %), la FNPF (25 %), l'AAPPMA d'Ormes (12,5 %) et la Fédération de pêche de Saône-et-Loire (12,5 %).

Le Junior Fishing Tour (JFT)

Il s'agit d'une nouvelle compétition de pêche à destination des jeunes (-18 ans). Elle découle d'un partenariat entre la Fédération Nationale de la pêche en France (FNPF), la Fédération de pêche sportive et le GIFAP (regroupement des grandes marques de la pêche de France). Ces compétitions ont lieu à l'échelle nationale pour les Fédérations départementales souhaitant participer au projet. C'est bien naturellement que la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire participe à ce beau projet en faveur des jeunes.

Les circuits du Junior Fishing Tour proposent aux jeunes pêcheurs et pêcheuses, pré-adolescent(e)s, des espaces de rencontre et de confrontation. Il s'agit de rencontres conviviales et ouvertes au plus grand nombre, qui permet à certains une ouverture et une progression vers la pêche de compétition. En effet, ces circuits de compétition permettront aux pêcheurs les plus aguerris, de devenir Champion ou Championne de France dans leurs catégories respectives.

Le Junior Fishing Tour comprend 2 circuits : un circuit pêche des carnassiers aux leurres et un circuit pêche des poissons blancs au coup. Dans chacun d'eux, les classements sont réalisés sur 2 tranches d'âges : les juniors (U14 : – de 14 ans) et les Espoirs (U18 : de 14 à 17 ans).

Les circuits sont organisés par la Fédération de Pêche de Saône-et-Loire, mais régis par La Fédération Française de Pêche Sportive, à ce titre une licence est obligatoire (licence offerte par la Fédération de pêche de Saône-et-Loire dans le cadre de ces compétitions).

Pour chacune des manches, une remise de gros lots et coupes a lieu pour le podium de chaque catégorie et il y a des dotations pour l'ensemble des participants.

Les champions départementaux seront ceux qui auront cumulé les meilleurs scores sur leurs deux meilleures dates. Ils pourront participer à une finale régionale puis nationale s'ils se qualifient. Chaque manche est indépendante et il n'y a aucune obligation d'en réaliser plusieurs, si le pêcheur ne souhaite pas être qualifié.



Chronologie et fonctionnement de la 1ère saison :



En 2024, 2 manches de chaque circuit ont été organisées :

- Samedi 7 Septembre - JFT Leurres : La Saône à Chalon-sur-Saône (25 enfants -15 juniors et 10 espoirs) ;
- Samedi 21 septembre – JFT Coup : étang de Baulieu à Mâcon (14 enfants – 10 juniors et 4 espoirs) ;
- Mercredi 23 octobre – JFT Coup : étang de la Gaule à Champforgeuil (17 enfants – 14 juniors et 3 espoirs) ;
- Mercredi 30 octobre – JFT Leurres : La Saône à Mâcon (25 enfants – 11 juniors et 14 espoirs).

Deux autres manches sont prévues en avril 2025 et permettront de déterminer les champions départementaux

Responsable : Cédric Goujon

Financement : FNPF (50 %) et FDAAPPMA 71 (50 %).



Concours photo 2024

La Fédération de pêche de Saône-et-Loire a organisé son cinquième concours photo pour la saison de pêche 2024. Ce concours « gratuit » était ouvert à tout titulaire d'une carte de pêche du département de Saône-et-Loire en 2024. Ce fût l'occasion pour les pêcheurs, de contribuer à valoriser la pêche et les milieux aquatiques dans notre si beau département à travers diverses thématiques.

Pour participer, il suffisait d'envoyer les photos avant le 15 novembre 2024 à contact@peche-saone-et-loire.fr accompagnées du bulletin de participation.

Ce sont 46 participants qui ont tenté leur chance dans les 5 catégories proposées.



Responsable : Cédric Goujon

Financement : FDAAPPMA 71 (100%)

Challenge Carnassiers 2024

Ce sont 20 équipages de deux pêcheurs qui se sont « affrontés » le dimanche 3 novembre 2024 sur la Saône (secteur Ormes/Tournus) : au programme, 7h30 de pêche exclusivement aux leurres.

Pour cette cinquième édition, il a été comptabilisés 37 poissons maillés : 26 perches (+20 cm), 5 brochets, 2 sandres et 4 silures.

Cette Finale du Challenge Carnassiers 71 est remportée par le binôme Valentin BULFET et Valentin BOYAUX, avec un total de 2 242 points (quota perche et 2 silures). Ils sont suivis en seconde position par le binôme Philippe DURAND et Mathieu COMAS avec 2 188 points (2 perches, 1 brochet et 1 silure). Et à la troisième place du podium, l'équipe Laurent BATIER et Christophe ROCHETTE avec 1 689 points (quota perche et 1 brochet).

Le Big Fish du jour revient aux vainqueurs, avec un silure de 173 cm !



Récompenses :

- **1^{er} équipage** : Lot d'une valeur de 892 euros – Séjour de pêche en Estrémadure (Espagne) – 1 semaine en hôtel – pension complète,
- **2^{ème} équipage** : Lot d'une valeur de 675 euros – Séjour en Gîte au bord du Lac Saint Etienne Cantales dans le Cantal – 1 semaine,
- **3^{ème} équipage** : Lot d'une valeur de 425 euros – Séjour en Chalet ou Mobile Home au bord de l'eau en Bourgogne – 1 semaine,
- **4-20^{ème}** : lots de consolation.

Responsable : Cédric Goujon

Financement : FDAAPMA 71 (100%)

J'aime la Nature Propre

Chasseurs et pêcheurs de Saône-et-Loire se sont associés une nouvelle fois pour nettoyer la nature en relayant l'opération nationale « **J'aime la nature propre** » portée par la Fédération nationale des chasseurs. Cette dernière vise à mobiliser le réseau associatif pour organiser des sites de collecte de déchets et à rassembler un maximum de personnes pour nettoyer la nature.

Le programme pour cette édition 2024 a pris en compte l'organisation historique dans notre département avec une collecte le 1er samedi de mars (2 mars 2024), la démarche nationale pour des collectes organisées entre le 15 et 17 mars et les initiatives locales.

Au total, ce sont 18 sites qui ont été proposés en Saône-et-Loire pour un nettoyage de printemps entre le 2 mars et le 21 avril et 1 site pour une collecte le 7 septembre. Tous les sites étaient ouverts au grand public, sans inscription préalable. Seule la collecte de déchets, organisée par la Fédération des chasseurs avec l'école primaire de Montbellet, était réservée aux élèves et leurs encadrants.

Cette édition 2024 a eu un beau succès avec une mobilisation de **548 bénévoles**.

Ces amoureux de la nature ont donné de leur temps pour rendre la nature plus agréable en la débarrassant de **72 m³** de débris déposés encore trop souvent par des personnes non respectueuses de l'environnement.

Sites de collecte	Bénévoles	Déchets (m ³)
BOYER le 16 mars	33	4
CHALON-SUR-SAONE le 2 mars	18	6
LA CHAPELLE DE GUINCHAY le 2 mars	55	4
CHARETTE-VARENNES le 2 mars	45	6
EPERVANS le 2 mars	52	6
FRETTERANS le 7 septembre	30	2
GERGY le 2 mars	20	3.5
LOUHANS le 2 mars	31	2.5
MANCEY le 21 avril	30	4
MONTBELLET (école) le 15 mars	39	0.5
SAINT BONNET DE VIEILLE VIGNE le 2 mars	20	3
SAINT DIDIER EN BRIONNAIS le 2 mars	8	1.5
SAINT JULIEN DE CIVRY le 16 mars	17	3
SASSANGY le 2 mars	15	1.5
TOULON SUR ARROUX le 2 mars	31	1.5
TOURNUS le 2 mars	20	1.5
LA TRUCHERE le 2 mars	38	14
VERS le 17 mars	30	4.5
VIREY-LE-GRAND le 9 mars	16	3
TOTAL	548 bénévoles	72 m³

Responsable : Cédric Goujon

AAPPMA responsable des sites : Chalons-sur-Saône, Gergy, Louhans, Pontanevaux, Toulon-sur-Arroux et Tournus.

Participation aux manifestations

A l'occasion de diverses manifestations au cours de l'année, notre Fédération a répondu présente pour tenir des stands et gérer des animations grand public. Au programme : partage de nos missions, découverte des milieux aquatiques et de la faune (poissons/macro invertébrés) et initiations à la pêche.

Date	Manifestation	Localisation
Judi 4 avril	Rotary club - biodiversité	Montceau-les-Mines
Samedi 3 juin	Fête de la pêche	Champforgeuil
Dimanche 4 août	Fête de la Chasse et de la Campagne	Bresse-sur-Grosne
Dimanche 25 août	Fête du parc et de la biodiversité	Pierre-de-Bresse
Samedi 7 septembre	Concours Street-Fishing	Chalon-sur-Saône



Responsable : Cédric Goujon

Participation au projet artistique « La rivière qui coule à l'envers » - Cluny

Le projet « La Rivière qui coule à l'envers » est un projet de création sonore qui vise à faire le portrait de la rivière Grosne sur deux années et qui est proposée par Christina Firmino et Julia Pinget, les artistes intervenantes du projet.

Julia Pinget est intervenue pour enregistrer les sons lors des pêches électrique réalisées en septembre 2024 sur la Grosne à St-Pierre-le-Vieux et St-Léger-sous-la Bussière, ce qui lui a permis de monter un plateau radiophonique autour de la Grosne.

Julien Maupoux et Camille Marcon ont ensuite animé, au cours de la semaine « la Rivière coule à l'envers » à Cluny, une soirée consacrée aux poissons de la Grosne. Même si le nombre de participants a été faible, cette soirée a permis aux intervenants d'interagir avec des habitants du bassin de la Grosne, peu familiarisés avec la faune piscicole des cours d'eau et avec les problématiques affectant la qualité des cours d'eau.

D'autres projets artistiques devraient être mis en œuvre sur ce bassin en 2025.

Responsables : Camille Marcon et Julien Maupoux

AAPPMA concernées : Les AAPPMA du bassin de la Grosne



Affiche du projet artistique

Animations scolaires

La Fédération a également participé à quelques animations auprès de scolaires à l'issue de diverses interventions listées ci-dessous :

Date	Nombres/classe	Site	Objet
Mardi 19 mars	Classe de Collège	Collège de la Chapelle-de-Guinchay	Interview avec la RADIO ALEO
Mardi 21 mai	2 classes (CM1 et CM2)	Collège de Gigny-sur-Saône	Pêche d'inventaire sur une frayère à brochet
Jeudi 4 juillet	6 établissements médico-sociaux et classe de CM2 de Saint-Laurent-d'Andenay	Réservoir de Montchanin	La pêche, une passion, des émotions !



Responsable : Cédric Goujon

COMMUNICATION, SITE INTERNET, RESEAUX SOCIAUX

Guide 2024 de la pêche en Saône-et-Loire

Comme chaque année, le guide de la pêche en Saône-et-Loire a été réédité.

L'impression du guide a été confiée à l'entreprise INORE GROUPE.

25 000 exemplaires ont été imprimés et répartis aux AAPPMA en janvier 2024. Le guide est distribué au moment de l'achat des cartes de pêche. Comme chaque année, il est possible de télécharger le guide depuis le site Internet de la Fédération de pêche.

Responsable : Cédric Goujon

Financement : Partenaires publicitaires (35 %), FDAAPPMA 71 (65 %)



Participation à l'écriture d'article pour le Journal de Saône-et-Loire

Lors de l'année 2024, la Fédération a collaboré à l'élaboration de nombreux articles pour le Journal de Saône-et-Loire (JSL). Ces derniers sont pour la plupart parus dans la rubrique « Pêche mon Dimanche ».

Responsable : Cédric Goujon



Carte interactive : GEOPECHE

Une application nommée GEOPECHE a vu le jour en 2020 et elle est depuis actualisée régulièrement. Il s'agit d'une carte interactive, gratuite, accessible à tous, depuis votre ordinateur, votre smartphone, votre tablette, du fond de votre canapé ou de votre barque, incluant toutes les rivières et plans d'eau du département ainsi que toutes les informations nécessaires à la pratique de la pêche de loisirs.

Pour notre département, vous trouverez les informations suivantes :

- Les catégories piscicoles,
- Les parcours de graciation,
- Les parcours Carpe de nuit,
- Les étangs/lacs gérés par nos associations,
- Les vendeurs de carte de pêche (dépositaires),
- Les réserves de pêche,
- Le siège et contact des AAPPMA,
- Les hébergements pêche,
- Les mises à l'eau,
- Et des points réglementaires.



Lien d'accès à la carte interactive GEOPECHE 71 :
<https://map.geopeche.com/71>

Il y a eu 67 593 visites sur l'année 2024.

Responsable : Cédric Goujon

Financement : Fédération de Pêche de Saône-et-Loire (100 %)

Concours de pêche 2024 en Saône-et-Loire

Chaque année, la Fédération dresse un listing des concours de pêche sur le département (Coup, Jeune, Carnassiers, Carpodrome, Truite, Enduro carpe, + 55 ans) par le biais de nos AAPPMA. Cela nous permet d'établir un document complet de l'ensemble des manifestations pêche de Saône-et-Loire.

Responsable : Cédric Goujon

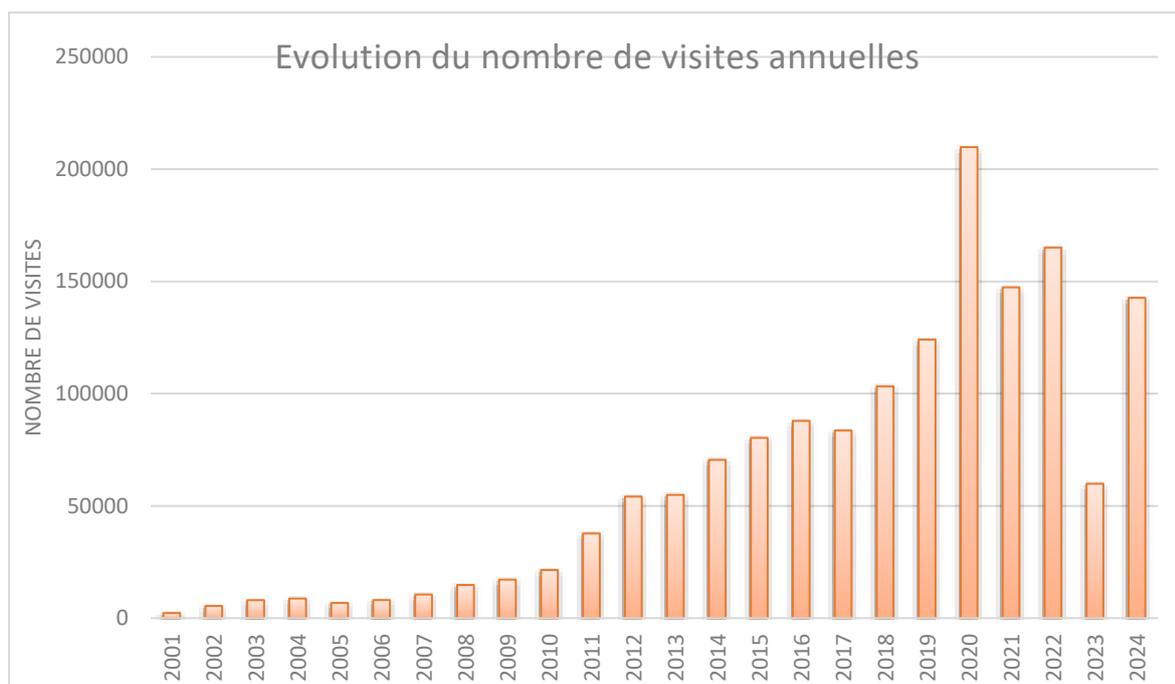


Site internet de la Fédération : <http://www.peche-saone-et-loire.fr>

Le site internet de la Fédération a été créé en 2000, il y a maintenant 24 années.

Les audiences observées au début des années 2000 étaient marginales. Dès lors, chaque année depuis 2018, le site dépasse les 100 000 visites annuelles.

Ainsi en 2024, 94 774 visiteurs se sont connectés à nos pages au cours de 142 679 visites. 277 661 pages ont été consultées.



Remarque : En 2023, l'utilitaire de statistique n'était pas fonctionnel

Ces valeurs sont importantes mais inférieures aux données de fréquentation que nous enregistrons entre 2020 et 2022. Ceci peut s'expliquer par la multiplicité de nos sources de diffusion de l'information. Les réseaux sociaux sont ainsi très largement plébiscités par nos adhérents. Notre carte interactive GEOPECHE permet aussi aux pêcheurs d'obtenir de nombreuses informations sans passer par notre site web.

Parmi les pages, les plus consultés on peut citer :

1. La page « carpe de nuit » avec 23 137 consultations
2. La page « index » du site avec 21 192 consultations
3. La page renvoyant sur notre carte interactive « géopeche » : 12 960
4. La page « les étangs »
5. La page « acheter sa carte de pêche »

En plus des utilisateurs Français, le site est consulté par des pêcheurs d'autres nationalités. Dans l'ordre on retrouve :

1. France : 81 503 utilisateurs
2. Allemagne : 5 110 utilisateurs
3. Pays Bas : 1 590 utilisateurs
4. Suisse : 1 164 utilisateurs

Facebook de la Fédération : <https://www.facebook.com/pechesaone.loire>

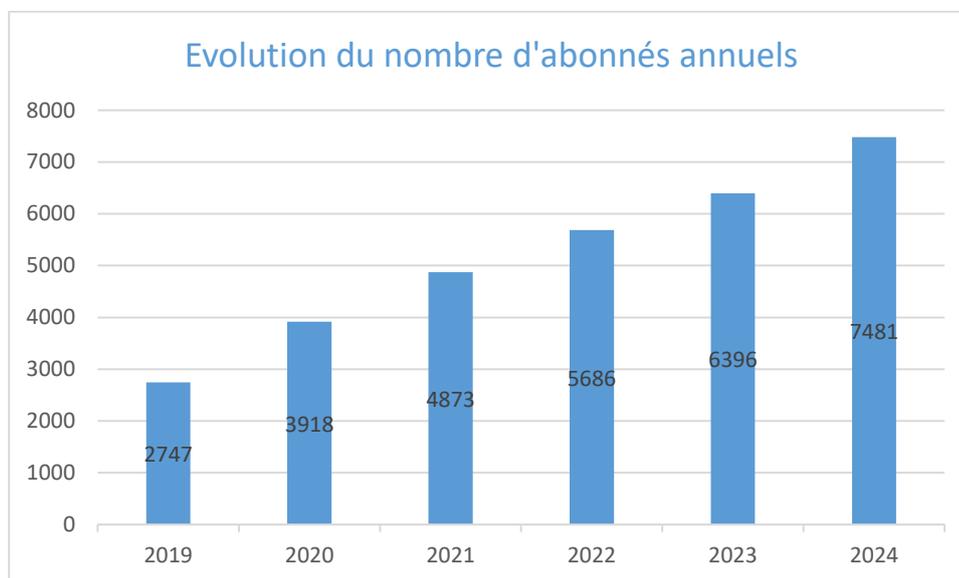
2024 aura été la 10^{ème} année d'existence de la page Facebook de la Fédération de pêche de Saône-et-Loire (Créée en 2015).

Les réseaux sociaux, notamment Facebook occupe une place très importante dans la communication. C'est un réseau incontournable pour faire passer des informations rapides, à un public qui peut être différent de celui du site internet.

Les abonnés de la page Facebook

Nous comptabilisons 7 481 abonnés à la page de la Fédération au 31 décembre 2024.

On observe que parmi nos abonnés, 87,9 % sont des hommes, contre 12,1 % de femmes. Majoritairement, les tranches d'âges les plus touchées par nos publications et par ce réseau social sont les 25-34 ans et les 35-44 ans.

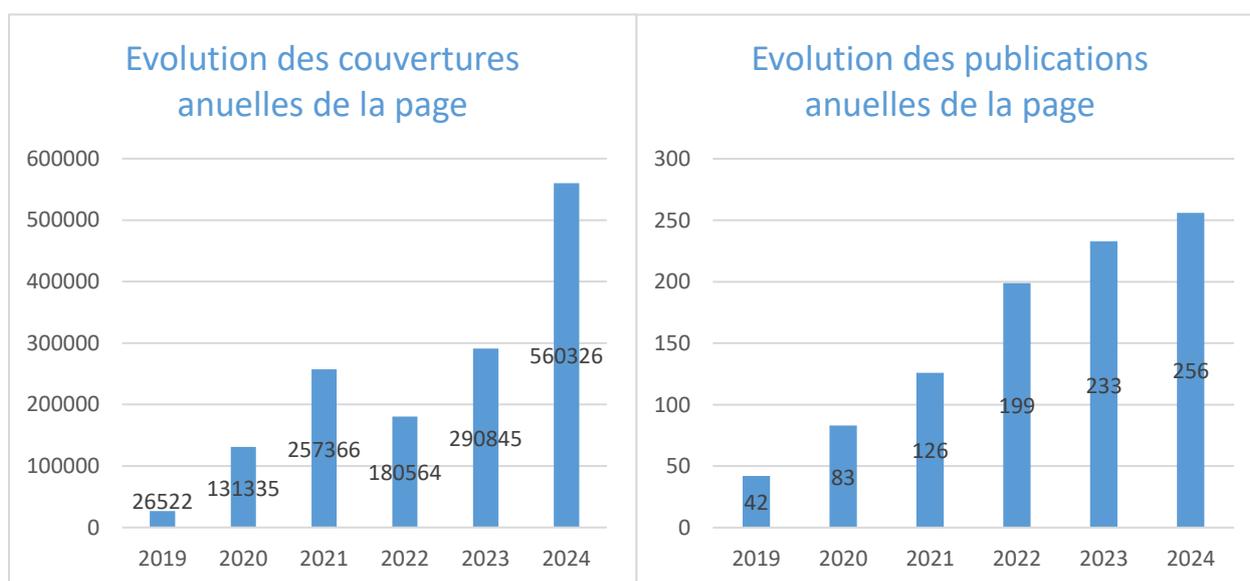


De 2023 à 2024, nous comptons 1 085 nouveaux abonnés à la page Facebook.

Les publications et couvertures de la page Facebook

Définition couverture : Nombre de personnes ayant consulté un contenu sur la Page ou portant sur la Page, notamment des publications, des stories, des publicités, des informations sociales sur les visiteurs qui interagissent avec la Page, etc.

256 publications ont été mises en ligne au cours de l'année 2024 pour un total de 560 326 couvertures par les Internautes.



Responsable : Cédric Goujon

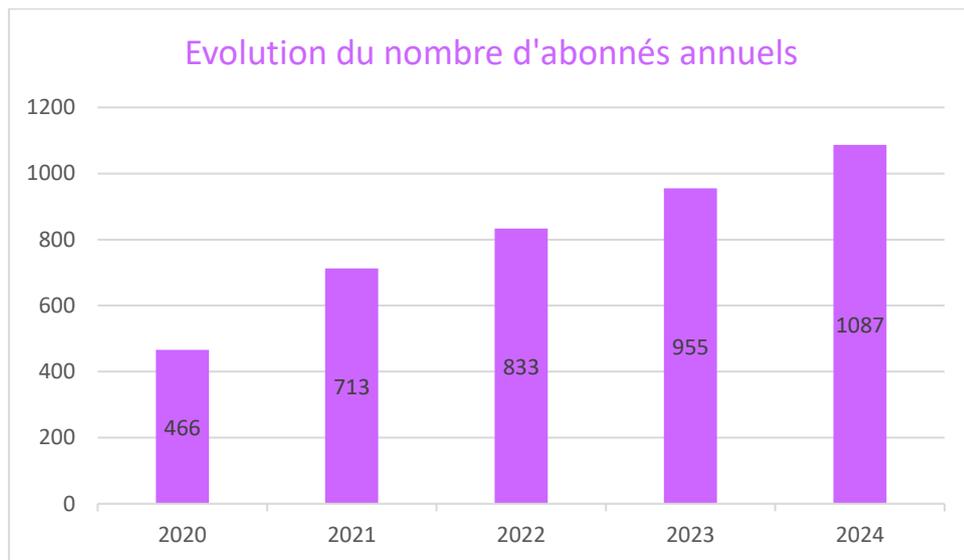
Instagram de la Fédération : <https://www.instagram.com/federationpeche71/>

2024 aura été la 5^{ème} année d'existence du compte Instagram de la Fédération de pêche de Saône-et-Loire.

Les abonnés du compte Instagram

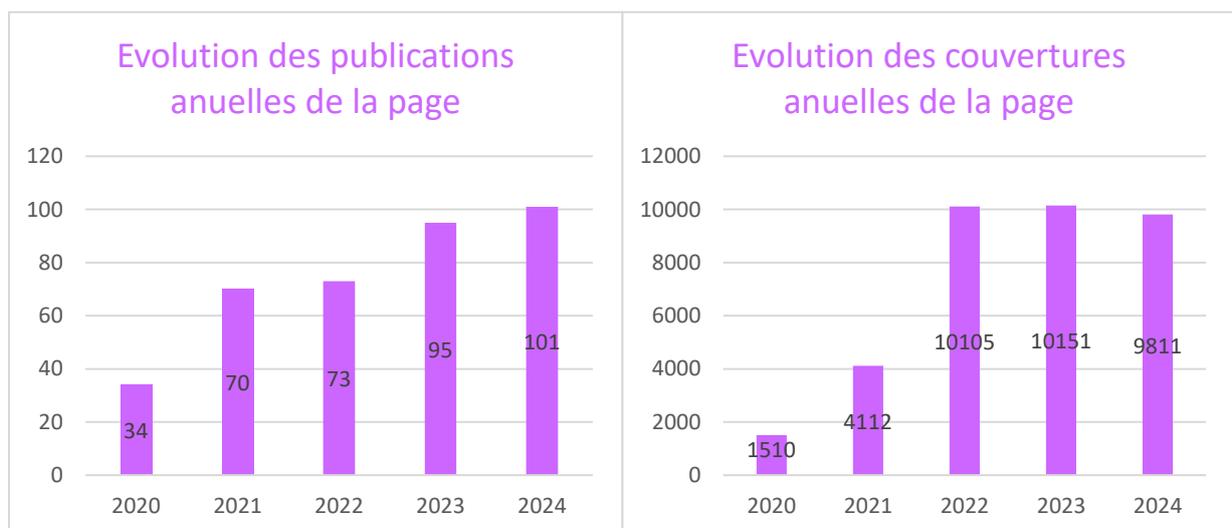
Nous comptabilisons 1 087 abonnés au compte Instagram de la Fédération au 31 décembre 2024.

On observe que parmi nos abonnés, 90,2 % sont des hommes, contre 9,8 % de femmes. Majoritairement, les tranches d'âges les plus touchées par nos publications sur ce réseau social sont les 18- 24 ans, les 25-34 ans et les 35-44 ans. La communauté Instagram est globalement plus jeune que sur les autres réseaux sociaux.



Les publications et couvertures du compte Instagram

101 publications ont été mises en ligne au cours de l'année 2024 pour un total de 9 811 couvertures par les Internautes.



Responsable : Cédric Goujon

RAPPORT FINANCIER – FEDERATION ET CAISSE DE RECIPROCITE

Bilan



Bilan Actif

Association Fédération de Pêche 71

Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net		
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	15 338	13 586	1 752	1 992
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	TOTAL	15 338	13 586	1 752	1 992	
	Immobilisations corporelles	Terrains	773 902	38 791	735 111	736 753
		Constructions	1 321 231	903 209	418 022	388 176
		Inst. techniques, mat. out. industriels	487 869	374 881	112 987	71 800
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL	2 583 003	1 316 881	1 266 121	1 196 730		
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations et créances rattachées	Autres titres immobilisés	1 218		1 218	1 218
		Prêts				
		Autres				600
		TOTAL	1 218		1 218	1 818
Total I	2 599 560	1 330 468	1 269 092	1 200 541		
Actif circulant	Stocks et en cours					
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés	17 750		17 750	9 704
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres	160 135		160 135	162 520
TOTAL	177 885		177 885	172 224		
Divens	Valeurs mobilières de placement	100 000		100 000	100 000	
	Instruments de trésorerie					
	Disponibilités	1 704 409		1 704 409	1 728 590	
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	40 008		40 008	36 938	
Total II	2 022 303		2 022 303	2 037 753		
	Frais d'émission des emprunts III					
	Primes de remboursement des emprunts IV					
	Ecart de conversion Actif V					
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)		4 621 864	1 330 468	3 291 395	3 238 295	
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)					

Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	268 921	268 921
	Fonds propres complémentaires	28 710	28 710
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	1 841 321	1 719 938	
Report à nouveau	641 845	641 845	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	21 489	121 382	
Situation nette (sous-total)	2 802 288	2 780 799	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	37 048	36 567	
Provisions réglementées			
Total I	2 839 336	2 817 366	
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	120 000	130 000
Total II	120 000	130 000	
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total III			
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	59 167	27 119
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	80 296	78 655
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	192 595	185 153
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
Total IV	332 058	290 928	
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)	3 291 395	3 238 295	
Remoils	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat



Association Fédération de Pêche 71

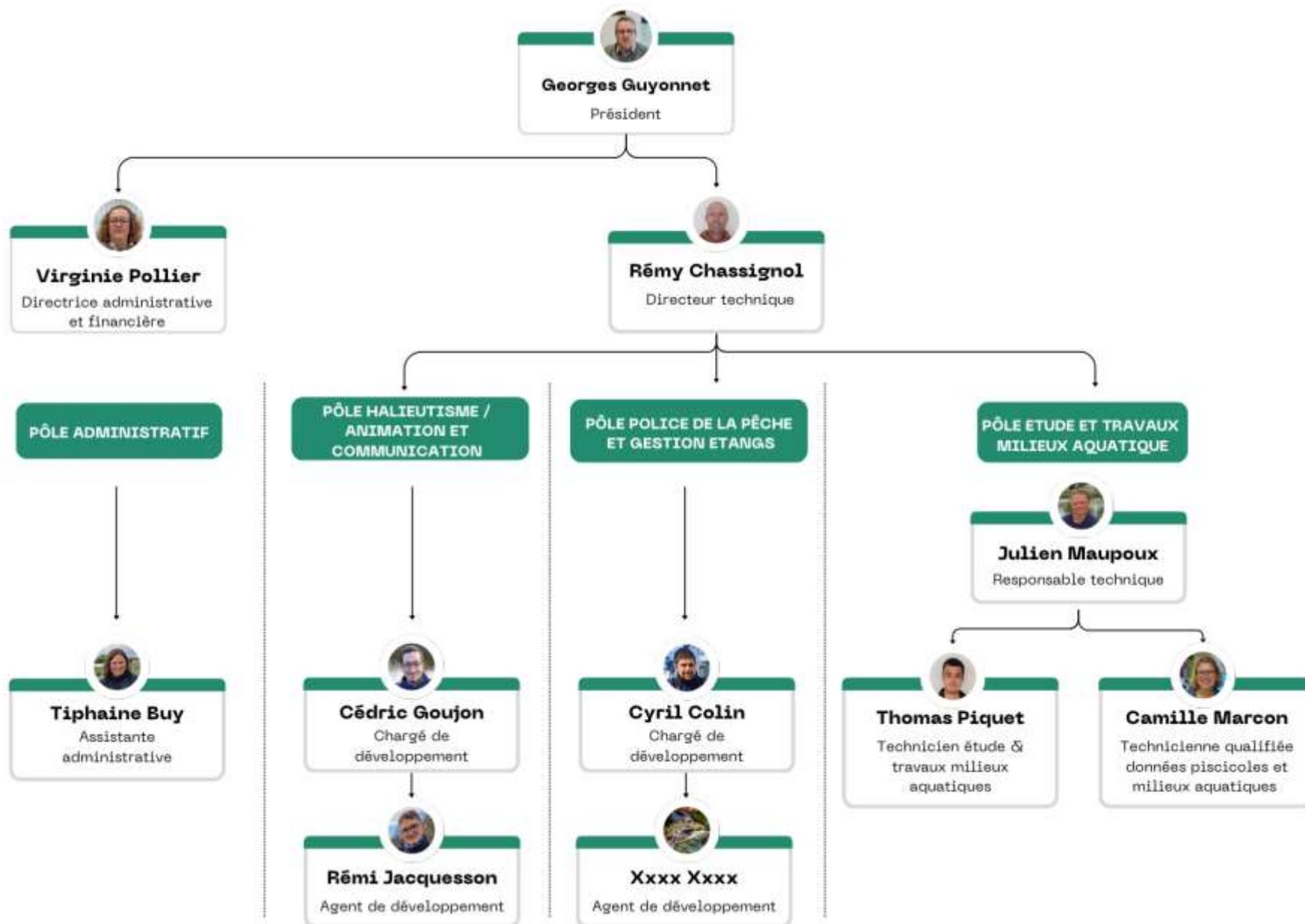
Compte de résultat

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	707 399	730 012
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	5 251	496
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	82 170	80 095
	<i>dont parrainages</i>	3 200	6 725
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	193 805	243 319
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		4 285
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	10 363	10 637
Utilisations des fonds dédiés	130 000		
Autres produits	31 437	34 386	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I	1 160 427	1 103 233
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	2 115	18 327
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	355 535	334 329
	Aides financières	143 282	13 524
	Impôts, taxes et versements assimilés	25 832	22 990
	Salaires et traitements	314 573	297 154
	Charges sociales	117 311	111 957
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	75 477	65 978
	Dotations aux provisions		
	Reports en fonds dédiés	120 000	130 000
	Autres charges	6 164	6 536
	TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II	1 160 294	1 000 799
	1. Résultat d'exploitation (I-II)	132	102 433

Élaboré à partir des données de l'exercice 2024

		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	9 341	13 107
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	9 341	13 107
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES IV		
	2. Résultat financier (III-IV)	9 341	13 107
	3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)	9 473	115 541
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	17 519	8 063
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	17 519	8 063
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital	4 215	
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	4 215	
	4. Résultat exceptionnel (V-VI)	13 303	8 063
	Participation des salariés aux résultats VII		
	Impôts sur les bénéfices VIII	1 288	2 222
	Total des produits (I + III + V)	1 187 288	1 124 403
	Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 165 798	1 003 021
	EXCÉDENT OU DÉFICIT	21 489	121 382
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat		
	Total	24 118	27 884
Charges des contributions volontaires en nature			
	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole		
	Total	24 118	27 884

ORGANIGRAMME DE LA FEDERATION



AAPPMA DU DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE

Associations	Présidents	Adresses	Téléphones
01 ANOST « <i>La Gaule Anostière</i> »	Jean-Marie GRALLIEN	Preben ; 71550 ANOST	06.61.15.45.41
02 ANZY-LE-DUC « <i>Anzy – Arconce</i> »	Maurice JANVIER	La Rue ; 71110 ANZY-LE-DUC	03.85.25.32.46
03 AUTUN « <i>Union Gaule Autunoise & Pêcheurs Morvandiaux</i> »	Christophe LEOCADE	6D, rue Chancelier Rolin ; 71400 AUTUN	06.33.16.82.81
04 BELLEVESVRE « <i>La Brenne</i> »	Philippe MICONNET	9, rue du Tisserand ; 71270 BEAUVVERNOIS	06.88.46.33.07
05 BLANZY « <i>Les Chevaliers de la Gaule</i> »	Alain MERCIER	52, route de Couches ; 71670 LE BREUIL	06.49.79.54.22
06 BOURBON-LANCY « <i>AAPPMA de Région</i> »	Philippe FROUX	3, rue des Buissons ; 71140 BOURBON-LANCY	06.98.43.51.18
07 CHAGNY « <i>La Gaule Chagnotine</i> »	Alexandre BORGES	30, rue de la Mollepierre ; 71150 CHAGNY	06.46.67.43.75
08 CHALON-SUR-SAONE « <i>La Gaule Chalonnaise</i> »	Anthony PAILLARD	Maison des associations - Espace Jean Zay - 2, rue Jules Ferry 71100 CHALON-SUR-SAONE (siège)	06.86.66.38.69
09 LA CHAPELLE-SOUS-DUN « <i>Les Pêcheurs de la Chapelle</i> »	Thierry GAUTHIER	78, impasse Paperin ; 71170 CHASSIGNY-SOUS-DUN	06.82.59.85.75
11 CHARNAY-LES-CHALON « <i>La Dorade</i> »	Damien BECHE	2, rue neuve ; 71270 NAVILLY	06.45.88.11.37
12 CHAROLLES « <i>Les Pêcheurs Charollais</i> »	André RAMBAUD	21, rue de la Condemine ; 71120 CHAROLLES	07.81.10.53.31
13 CHASSIGNY-SOUS-DUN « <i>Mussy – Anglure</i> »	Christophe BERAUD	Le Bourg ; 594, RD 348 ; 71170 CHASSIGNY-SOUS-DUN	06.75.85.91.20
15 CHAUFFAILLES « <i>La Gaule</i> »	Jean-Yves LACORNE	Allée L ; 9, Montée des Soldats ; 69300 CALUIRE-ET-CUIRE	06.85.91.73.93
16 CIRY-LE-NOBLE « <i>La Gaule Cirysienne</i> »	Pascal PRICAT	Rozelay ; 5/1, rue Dumas ; 71420 CIRY-LE-NOBLE	06.73.66.44.84
17 LA CLAYETTE « <i>Les Pêcheurs du Sornin</i> »	Henri MAMESSIER	2, rue Frédéric Chopin ; 71800 BAUDEMONT	06.07.49.98.91
18 CLUNY « <i>La Gaule Clunyoise</i> »	Philippe RENAUD	24, rue des deux eaux ; 71250 MASSILLY	06.61.92.85.81
19 CRECHES-SUR-SAONE « <i>L'Arloise</i> »	Baptiste NECTOUX	568, chemin du Brouillard ; 01290 CORMORANCHE-SUR-SAONE	06.85.07.65.16
20 LE BREUIL « <i>La Gaule du Breuil</i> »	Philippe GIRY	7, rue de Bourgogne – 71670 LE BREUIL	06.46.84.05.84
21 LE CREUSOT « <i>La Perche de Torcy Neuf</i> »	Alain GODARD	54, rue Emile Zola ; 71670 LE BREUIL	07.78.68.09.40
22 CUISERY « <i>Le Goujon Cuiserotain</i> »	Olivier BERNOLIN	494, route de Bourg-en-Bresse ; 71290 BRIENNE	03.85.40.10.02
23 DENNEVY « <i>Les Fervents de la Dheune</i> »	Pierre-Marie PERRIN	6, impasse Millery ; 71510 DENNEVY	06.64.29.10.05

Associations	Présidents	Adresses	Téléphones
24 DIGOIN « <i>La Gaule Digoinaise</i> »	Jean-Luc BIANCHI	19, rue de la Dombe ; 71160 DIGOIN	06.46.78.81.10
25 DOMMARTIN-LES-CUISEAUX « <i>Les Amis du Solnan</i> »	Michel FRID	72, Route de Varennes ; 71480 DOMMARTIN-LES-CUISEAUX	03.85.75.53.71
26 ECUISSES « <i>La Ravageuse</i> »	Romuald MARTIN	24, rue des Pinsons ; 71210 ECUISSES	06.32.73.30.65
27 EPINAC « <i>La Gaule Morvandelle</i> »	Jean-Claude GANDRE	2, rue des Bois des Fosses ; 71360 MORLET	06.81.54.58.15
28 ETANG-SUR-ARROUX « <i>La Gaule Etangoise</i> »	Olivier LEGER	Les Bedats ; 71190 ETANG-SUR-ARROUX	06.08.46.07.00
30 GERGY « <i>La Perche</i> »	Marc DURANDIN	125, route du Grand Villeneuve ; 71590 GERGY	06.68.02.05.02
31 GUEUGNON « <i>La Perche Gueugnonnaise</i> »	Christian LARGE	32, boulevard Jean Mermoz ; 71130 GUEUGNON	06.01.22.58.70
32 IGUERANDE « <i>Les Amis de la Loire</i> »	Jean-Marc PERRIN	Les Grandes Varennes ; 71340 IGUERANDE	07.81.34.02.16
33 LOUHANS « <i>La Seille</i> »	Joël CHATOT	459, rue du Moulin Blaine ; 71500 LOUHANS	06.37.38.02.11
34 LUCENAY L'EVEQUE « <i>La Gaule Lucenoise</i> »	Bernard MOREL	27, route de Saulieu ; 71540 LUCENAY L'EVEQUE	06.33.62.47.54
35 LUGNY « <i>Les Amis de la Bourbonne</i> »	Sébastien JACQUELIN	28, Rue de la Chapelle Fissy ; 71260 LUGNY	06.50.02.11.72
36 MACON « <i>La Parfaite</i> »	Philippe PETIT	Centre Paul Bert – 389 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny ; 71000 MACON (siège)	07.75.28.42.16
37 MARCIGNY « <i>Les Pêcheurs de Loire</i> »	Janine ROUSSET	Rue de la République ; 71110 CHAMBILLY	06 26 82 86 83
38 MARMAGNE « <i>Les Amis du Mesvrin</i> »	Christian RICHARD	30, avenue des Mouettes ; 71210 MONTCHANIN	06 48 62 91 68
40 MONTCEAU-LES-MINES « <i>La Gaule Montcellienne</i> »	Michel CANET	5, rue de Nevers ; 71300 MONTCEAU-LES-MINES	06.27.64.03.55
42 ORMES « <i>Les Amis du Port</i> »	Bernard PICHET	574, rue de la Légende ; 71290 ORMES	06.29.71.16.45
43 OUDRY « <i>L'Oudrachiennne</i> »	Bernard KUDLINSKI	Chadzeau ; 71420 OUDRY	03.85.70.26.44
44 PALINGES « <i>La Gaule Palingeoise</i> »	Stéphane PERCHE	11, rue Saint-Thibault ; 71430 PALINGES (siège)	06.98.85.75.99
45 PARAY-LE-MONIAL « <i>La Brème Parodienne</i> »	Emmanuel CARRIER	20 chemin du Nid de la Caille ; 71600 HAUTEFOND	06.07.34.97.19
46 PERRECY-LES-FORGES « <i>L'Oudrache</i> »	Didier RISSE	7, rue Jean Moulin ; 71300 MONTCEAU-LES-MINES	06.06.81.72.73
47 PIERRE-DE-BRESSE « <i>Doubs & Guyotte</i> »	Jean-Pierre CARDOT	Route de Louhans ; 71270 PIERRE-DE-BRESSE	06.89.72.10.30
48 PONTANEVAUX « <i>Association Régionale de Pêche</i> »	Stéphane GUY	209C, rue de la Mairie ; 71570 LA-CHAPELLE-DE-GUINCHAY	06 81 05 28 54
49 PRISSE « <i>La Gaule de la Petite Grosne</i> »	Rémy SANGOY	261, Les Portes Jacques ; 71960 CHAVAGNY-LES-CHEVRIERES	06 50 87 72 83
50 RANCY « <i>Les Joyeux Pêcheurs du Bassin de la Seille</i> »	Jean-Pierre GAUTHIER	209, les Petits Bois ; 71500 BANTANGES	03.85.74.21.18
51 ROMENAY « <i>La Perche</i> »	Didier GEROLT	205, route de la Devise ; 71470 ROMENAY	06.70.67.20.31

Associations	Présidents	Adresses	Téléphones
52 RULLY « <i>La Thalie</i> »	Alain PICHET	15, rue du Murger au Curé ; 71150 RULLY	06.61.80.43.01
53 SAGY « <i>Le Gardon Bressan</i> »	Lilian PRUNIER-BARTHELET		06.78.59.99.68
54 SAINT-AMBREUIL « <i>Amicale de la Basse Vallée</i> »	Gérard VOLAND	5, rue du Quart Rouge ; 71240 LALHEUE	06.81.50.71.23
55 SAINT-BERAIN-SUR-DHEUNE « <i>La Gaule</i> »	Gilles FEVRE	27, route de la Vallée des Vaux ; 71510 SAINT-BERAIN-SUR-DHEUNE	06.44.78.13.29
56 SAINTE-CECILE « <i>Les Gaulois de la Valouze</i> »	Michel DESPORTES	301, chemin du Rompay ; Le Rompay ; 71250 SAINTE-CECILE	06.80.51.36.29
57 SAINTE-CROIX « <i>Les Pêcheurs du Solnan</i> »	Sébastien GRAVALLON	1390 route de la Chapelle Naude ; 71470 SAINTE-CROIX	06.43.13.78.50
58 SAINT-GERMAIN-DU-BOIS « <i>Amicale des Pêcheurs & Riverains</i> »	Nicolas JACQUES	41, route des Gauthays ; 71330 DICONNE	07.70.70.49.35
59 SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN « <i>La Gaule San-Germinoise</i> »	Christian VERY	39, route de Louhans ; 71370 SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN	06.85.23.31.56
60 SAINT-IGNY-DE-ROCHE « <i>La Saumonée</i> »	Fabien LARUE	135, route de St Igny ; 71740 TANCON	06.80.74.30.16
61 SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE « <i>La Gaule</i> »	Jean-Claude HOUEMENT	36, route de Couches ; 71510 SAINT-LEGER-SUR-DHEUNE	06.11.14.69.04
62 SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF « <i>Mussy – Sornin</i> »	Eric DEVIGNE	« La Lande » ; 71800 VAUBAN	06.82.38.29.02
63 SAINT-MAURICE-DE-SATONNAY « <i>Les Amis de la Mouge</i> »	Bernard PROST	25, avenue Bel Horizon ; 71000 MACON	06.84.01.41.78
64 SAINT-USUGE « <i>Le Gardon</i> »	Charles Guy JOUVENCEAU	74, rue du Vernay ; 71500 SAINT-USUGE	06.06.46.11.40
65 SAINT-VALLIER « <i>La Perche du Centre</i> »	Jean-Luc GODILLOT	B18 - Cité Jean-Marie Chalot ; 71230 SAINT-VALLIER	06.26.81.10.35
66 SALORNAY-SUR-GUYE « <i>Le Réveil de la Guye</i> »	Gilles BURTEAU	14, route de Montceau ; 71250 SALORNAY-SUR-GUYE	06.84.97.64.40
67 TOULON-SUR-ARROUX « <i>L'Ablette Toulonnaise</i> »	Gérard BOUDOT	10, rue de Gray ; 71300 MONTCEAU-LES-MINES	06.89.44.61.78
68 TOURNUS « <i>La Bienfaitante</i> »	Patrick VORILLION	574, vieille route d'Ozenay ; 71700 TOURNUS	06.62.88.32.16
69 TRAMAYES « <i>Grosne Occidentale & Affluents</i> »	Pierre BOUILLET	12, Place de la Poste ; 71520 TRAMAYES	06.16.83.42.20
70 VARENNES L'ARCONCE « <i>La Perche Brionnaise</i> »	David POLETTE	Le Bourg ; 71600 POISSON	06.76.66.41.84
71 VERDUN-SUR-LE-DOUBS « <i>La Pauchouse Verdunoise</i> »	Matthieu SIMON	1, chemin de Chazelle ; 71350 CHARNAY-LES-CHALON	06 98 24 95 49
72 PECHEURS AMATEURS AUX ENGINES ET FILETS	François LAVAL	3, rue des Carrières ; 71160 DIGOIN	06.43.47.12.71
73 SAINT-YAN « <i>Les Amis de l'Arconce</i> »	Jean Pierre LECOEUR	5135, Route de Poisson ; 71600 SAINT-YAN	06.87.04.47.03